



Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre en 2014-2020 des fonds européens en région Grand-Est et préparation de la programmation 2021-2027

Diagnostic régional de la région Grand-Est dans l'optique de l'élaboration des programmes européens 2021-2027 – Version 8 – 10 mars 2020

Teritéo
TERRITOIRES EN MOUVEMENT

EN PARTENARIAT AVEC

ASTER Europe *
Appui stratégique et technique à l'action européenne en région

C
Crealead
Coopérative d'entrepreneurs

Dictys Conseil

Sommaire

SOMMAIRE	2
PREAMBULE	4
I. LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE DU GRAND-EST	5
II. POSITIONNEMENT DU GRAND EST AU REGARD DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : UNE EUROPE PLUS INTELLIGENTE	13
II.1 La situation régionale en matière économique	13
II.2 Zoom sur le secteur industriel	23
II.3 Agriculture et forêt.....	27
II.4 Recherche, développement et innovation.....	35
II.5 Usages numériques	42
III. POSITIONNEMENT DU GRAND EST AU REGARD DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : UNE EUROPE PLUS VERTE ET A FAIBLE CARBONE	48
III.1 Changement climatique et prévention des risques	48
III.2 Transition énergétique	57
III.3 Ressources naturelles.....	65
III.4 Biodiversité et infrastructures vertes	71
III.5 Economie circulaire	77
IV. POSITIONNEMENT DU GRAND EST AU REGARD DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : UNE EUROPE PLUS CONNECTEE	83
IV.1 Infrastructures numériques.....	83
IV.2 Mobilité durable.....	87

V.	POSITIONNEMENT DU GRAND EST AU REGARD DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE 4 : UNE EUROPE PLUS SOCIALE.....	94
V.1	La situation régionale du marché du travail	94
V.2	Compétences, formation et apprentissage.....	102
V.3	Inclusion	109
V.4	Accès à la santé	113
VI.	POSITIONNEMENT DU GRAND EST AU REGARD DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE 5 : UNE EUROPE PLUS PROCHE DES CITOYENS.....	119
VI.1	Territoires urbains.....	120
VI.2	Territoires ruraux	127
VI.3	Massif des Vosges	135
VII.	ANNEXE	139
	Contribution régionale Grand Est au Plan Stratégique National de la PAC 2021-2027 - Document de synthèse.....	139

Préambule

Ce diagnostic régional a pour vocation de constituer une contribution directement utile pour la rédaction des futurs programmes européens régionaux FEDER /- FSE+ et FEADER.

Sa structuration en approche thématique a été orientée selon les objectifs stratégiques fixés dans les projets de règlements européens afin de faciliter le travail de réflexion lors de la concertation avec les acteurs de la région. Ce choix peut, de ce fait, induire un certain nombre de redondances dans les données présentées.

Les besoins et enjeux régionaux identifiés sont principalement issus des documents stratégiques récents élaborés de manière partenariale ces dernières années et qui ont fait l'objet de validation officielle. Le présent document reprend également le travail actuellement conduit entre l'Etat, la Région Grand Est et le partenariat régional dans le cadre de l'élaboration du Plan Stratégique National (PAC 2021-27).

Le diagnostic a fait l'objet d'une consultation du partenariat au cours des mois de décembre 2019 et janvier 2020 et a été adapté en fonction des retours des différents partenaires.

Les éléments de ce diagnostic auront vocation à justifier les choix qui seront faits dans l'architecture des programmes européens régionaux, qui devra, par ailleurs, tenir compte de la concentration thématique des fonds européens exigée par les règlements européens, de l'articulation entre programmes / volets nationaux et régionaux, des enveloppes financières attribuées à la Région Grand Est.

I. Les principales caractéristiques du territoire du Grand-Est

Présentation générale

Le territoire du Grand Est, né de la fusion des anciennes régions Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace, **est une région de « carrefour » économique, humain et culturel entre la France et l'Europe continentale**. Positionné sur un corridor européen stratégique entre la mer du Nord et l'arc méditerranéen, doté de **760 km de frontières**¹, siège du Parlement européen et de nombreuses autres institutions internationales, le Grand Est compte parmi les régions les plus européennes de France.

Le territoire administratif de la région Grand Est s'organise autour de² : 10 Départements, 149 intercommunalités (à la suite de la restructuration du paysage intercommunal impulsée par la loi NOTRe), et 5 121 communes. **Il s'agit de la région française qui compte le plus de communes.**

Le territoire est, en outre, presque entièrement couvert par des démarches territorialisées avec 31 Pays/PETR, 6 Parc Naturels Régionaux, 1 parc national et 32 GAL LEADER.

Cette région, caractérisée par une importante culture industrielle, agricole, viticole et fortement marquée par les deux conflits mondiaux du XXème siècle, **est dotée d'une forte identité**.

Deuxième région industrielle française (hors de l'Île-de-France) grâce à des filières de production majeures et spécialisées et forte de ses 2 133 886 emplois (au 1er janvier 2019), **la région Grand Est est cependant confrontée à des points de fragilités socio-économiques**³ :

- ✓ **Un PIB régional en hausse, mais dans une moindre mesure qu'au niveau national**⁴ : En 2015, le produit intérieur brut en valeur de la région Grand Est s'élève à **152,2 milliards d'euros soit une hausse de 1,03% par rapport à l'année précédente**, contre une hausse de 2,17 % au niveau national.
- ✓ **Un territoire fortement marqué par la crise de 2008** : La crise de 2008 a impacté la situation de l'emploi dans le Grand Est. Entre 2007 et 2013, l'emploi total a reculé de 3,2 % dans le Grand Est contre un recul de 0,6 % en France métropolitaine. Entre 2007 et 2016, l'emploi total a reculé de 3,7 % dans le Grand Est contre une hausse de 1,7 % en France métropolitaine. Depuis, un redressement économique s'est amorcé et la région compte **un taux de chômage légèrement inférieur à la moyenne nationale**⁵ : **8,3% contre 8,6% à l'échelle nationale**. Cependant, de fortes disparités s'observent entre les territoires urbains dynamiques et les territoires ruraux et anciens bassins miniers.

¹ Données issues du SRADDET de la région Grand Est – décembre 2018

² http://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/content/download/61133/401841/file/Grands%20indicateurs_ao%C3%BBt%202019%20GE.pdf

³ http://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/content/download/61133/401841/file/Grands%20indicateurs_ao%C3%BBt%202019%20GE.pdf

⁴ <https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2019/04/economie-grandestenchiffrescles2019-8pages.pdf>

⁵ Données issues des grands indicateurs – Préfet de la Région Grand Est

- ✓ **Un accroissement de la compétitivité des concurrents** français (notamment Ile-de-France) et européens (notamment l'Allemagne) qui limite l'attractivité de la Région.
- ✓ **Une démographie ralentie¹** : la Région Grand Est est marquée par **une évolution moyenne annuelle de la population (2011-2016) de 0,1 % depuis 2007 contre 0,5% à l'échelle nationale**. Le solde migratoire est en effet négatif et est l'un des plus faibles de métropole (-0,2 % par an) après ceux d'Île-de-France et des Hauts de France. L'accroissement de la population est uniquement dû au solde naturel. Par ailleurs, le Grand Est présente **un indice de vieillissement plus fort qu'à l'échelle nationale (81 contre 78)**

Géographie de la région et structuration territoriale

Avec ses **57 441 Km²**, le Grand Est se place au rang de la 4^{ème} région française par la taille. Peuplée de **5,51 millions d'habitants²** en 2020 (6^{ème} au niveau national), la région regroupe environ 8,4 % de la population française. Elle compte par ailleurs **6 grandes agglomérations de plus de 100 000 habitants** : Strasbourg, Reims, Mulhouse, Metz, Nancy, Troyes. Pour autant, avec **97 habitants au Km²**, la densité de population est inférieure à la moyenne nationale : 105 hab./km²³.

Différents types de territoires peuvent y être distingués :

- des espaces très urbains qui bénéficient d'une dynamique démographique et économique (sillons lorrain et Rhénan) ;
- des espaces métropolitains attractifs : Reims, Strasbourg, sillon lorrain (Epinal, Nancy, Metz-Thionville), Eurodistrict Sarre Moselle, Troyes ;
- des territoires en reconversion notamment du fait de l'arrêt des mines, des restructurations industrielles et militaires ;
- des territoires agricoles de grandes cultures et viticoles : Plaine d'Alsace, Champagne Crayeuse, vignobles d'Alsace et de Champagne ;
- des territoires ruraux, confrontés à une dévitalisation de certains bourgs centre : perte de population, vieillissement, périurbanisation, notamment sur un axe Ardennes/Meuse/Charmes-piémont des Vosges/Haute-Marne et sur l'Est lorrain (Est des départements de Moselle, Meurthe et Moselle et Vosges) ;
- des territoires de montagne : Massif des Vosges.

Avec 6 grandes agglomérations et 5 aires urbaines de plus de 250 000 habitants Strasbourg (482384 habitants), Metz (389 000 habitants), Reims (291 958 habitants), Mulhouse (273894 habitants), Nancy (254074 habitants) **le Grand Est présente une dimension urbaine non négligeable : 71% de la population vit en zone urbaine⁴**.

¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3679426>

² Source : INSEE, Eurostat (Public DATA) - Dernière mise à jour : 21 nov. 2019

³ <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/Region-et-institutions/Portrait-de-la-region/Chiffres-cles/Les-chiffres-cles-en-region-Grand-Est>

⁴ Données issues du SRADDET de la région Grand Est – décembre 2018

A l'inverse, **le territoire est également fortement marqué par la ruralité** avec une densité de population inférieure à la moyenne nationale et plus de **90% des communes comptant moins de 2 000 habitants**¹. Selon la classification INSEE, en 2016, **près de 90 % des espaces en Grand-Est sont peu denses (43,9 %) et très peu denses (45,5 %)** et 15,6 % des communes du territoire sont considérées isolées, étant en-dehors des zones d'influence des pôles urbains².

Cette dichotomie met en avant **d'importantes inégalités en matière de répartition de la population : « une région faite de pleins et de vides »**³. En effet, résultat de spécificités géographiques et d'héritages, la population s'est concentrée sur des espaces stratégiques (agricole et commerciale et industrielle), et s'est ensuite polarisée près des zones frontalières et autour de centres urbains⁴.

Les zones très rurales (moins de 30 hab/km) se situent sur un territoire allant des Ardennes à la Meuse, en passant par la Haute Marne et les Vosges, ainsi que dans l'Est de la Meurthe-et-Moselle et de la Moselle.

L'organisation territoriale a notamment des impacts concernant⁵ :

- ✓ **L'offre de service** : comme le montre le rapport de l'INSEE « *L'accès aux services, une question de densité des territoires* »⁶, l'accessibilité aux services est fortement dépendante de la répartition de la population sur le territoire. **Le territoire régional dispose ainsi d'un niveau d'équipement inférieur à la moyenne métropolitaine** avec 30 équipements (services marchands ou non, commerces, santé tourisme...) pour 1 000 habitants contre 34 à l'échelle nationale (en 2014).

- ✓ **Les dynamiques infrarégionales**, avec :
 - **4 espaces à dominante urbaine** plutôt dynamiques, organisés autour des grandes métropoles, et fortement connectés avec leurs territoires voisins nationaux ou européens (l'Axe rhénan alsacien, le sillon lorrain, les bassins de Reims et de Troyes) ;
 - **6 ensembles fragiles (vieillesse de population, éloignement aux services ...)**, la pointe ardennaise, bassin de Vitry-le-François - Saint-Dizier- Bar-le-Duc et le plateau lorrain qui sont confrontés à une forte déprise industrielle ; le bassin de Chaumont, ainsi que celui de Verdun qui sont à dominante rurale et le massif des Vosges qui constitue un territoire disposant de ses propres dynamiques.

- ✓ **Les systèmes territoriaux**, le Grand Est, avec plus de 5 000 communes, présente un maillage de centralités et de pôles urbains qui, en interaction entre eux et avec leurs arrière-pays, forment des systèmes fonctionnels spécifiques :
 - Les ruralités du Grand Est sont pour la plupart dépendantes de pôles jouant un rôle de centralité à leur échelle. **400 communes jouent ce rôle de centralité.**

¹ <https://www.grandest.fr/presentation/>

² <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#c=report>

³ Données issues du SRADDET de la région Grand Est – décembre 2018

⁴ Données issues du SRADDET de la région Grand Est – décembre 2018

⁵ Données issues du SRADDET de la région Grand Est – décembre 2018

⁶ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/1908098/ip1579.pdf>

- **190 pôles urbains** forment l'armature urbaine du Grand Est. Ces polarités jouent un rôle moteur dans le développement régional en regroupant les 2/3 des emplois. Pour autant, **ce maillage tend aujourd'hui à se fragiliser (perte de vitesse démographique...)**.

Ainsi, cette géographie et organisation territoriale **pointe l'enjeu de renforcement des solidarités territoriales, notamment pour raccrocher les espaces isolés ou en déclin et encourager les formes de coopération**.

Tendances sociodémographiques

Malgré une population relativement jeune (28,6 % de moins de 25 ans) et un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale, le Grand Est affiche **une perte de vitesse démographique avec un solde migratoire négatif** (qui s'est accru ces dernières années) et des **problématiques sociales**.

Entre 1990 et 2015, la croissance démographique de la région s'élève à 5,4 % contre 13,7 % pour la moyenne métropolitaine. Par ailleurs, avec 5 518 000 habitants au 1^{er} janvier 2019 le Grand Est a perdu 37 000 habitants en 3 ans¹.

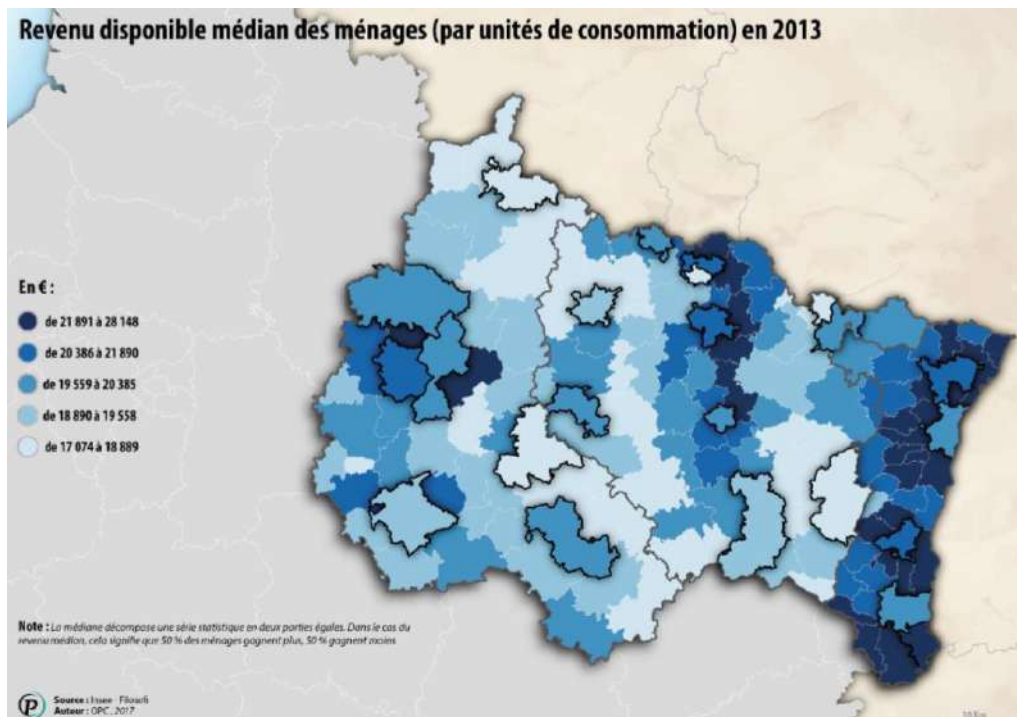
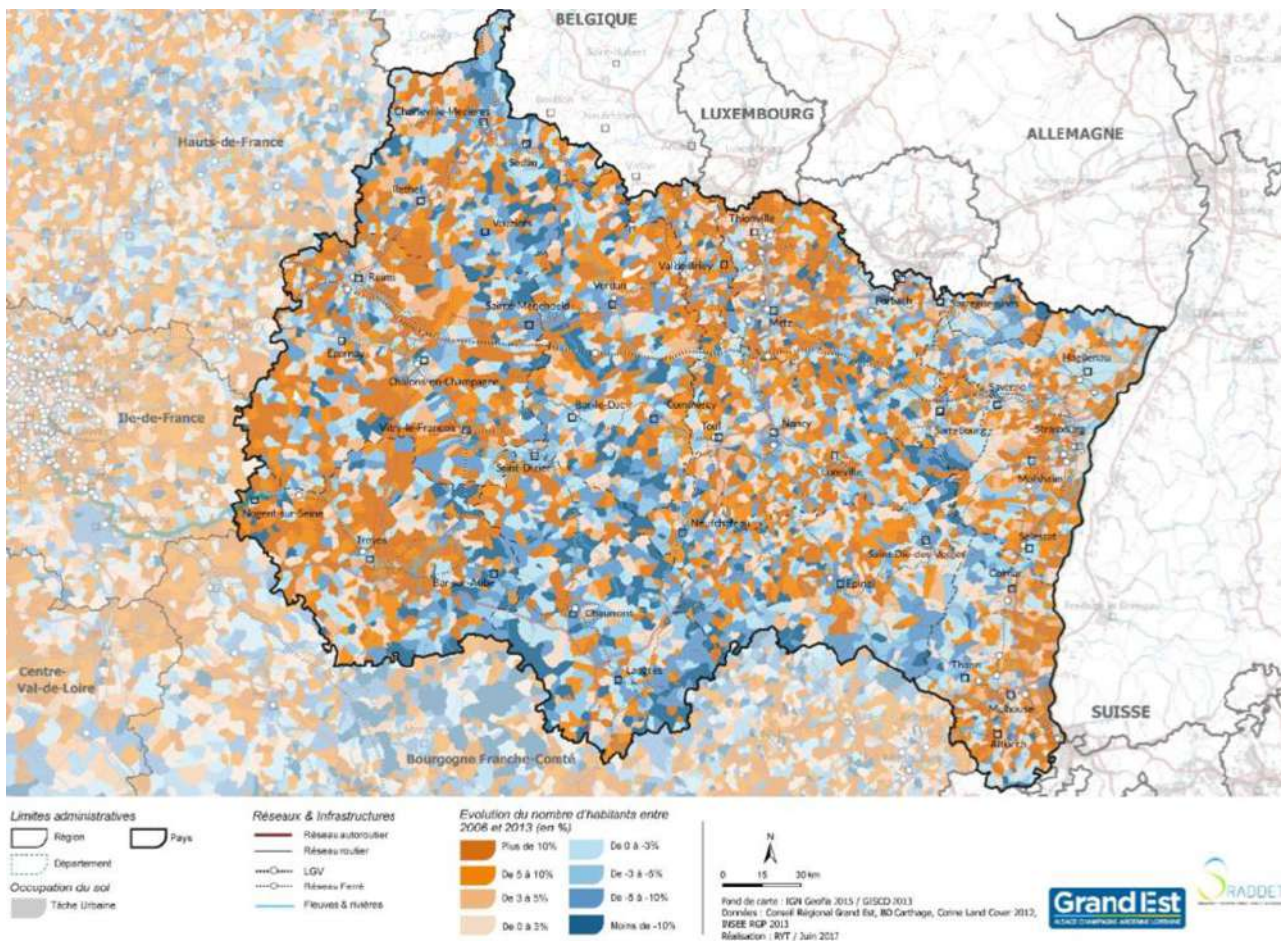
Si plusieurs causes peuvent expliquer ce ralentissement démographique, **4 sont principalement identifiées** :

- ✓ La crise économique qui a particulièrement frappé le secteur industriel, avec un chômage entretenu par un niveau de formation parfois inadapté aux besoins des entreprises;
- ✓ Le manque d'attractivité résidentielle et professionnelle du territoire (notamment pour les cadres et leurs familles);
- ✓ Le vieillissement de la population, surtout en zones rurales. Pour rappel, l'indice de vieillissement est de 80,8 en 2016 contre 78 à l'échelle nationale.

A l'image de l'occupation de l'espace **de fortes disparités s'observent** entre les bassins d'emploi aisés des vignobles de Champagne, les agglomérations dynamiques du sillon lorrain et de l'axe rhénan alsacien et les espaces ruraux marqués par les faibles densités et l'éloignement aux grands pôles urbains structurants. En effet, les difficultés démographiques sont particulièrement visibles sur les espaces ruraux et isolés, **qui sont également confrontés à des situations de précarités avec un taux de chômage compris entre 10 % et 14 %, des revenus médians plus faibles** ... A l'inverse, les espaces à dominante urbaine sont plus attractifs et concentrent les revenus médians les plus élevés. Une dynamique en lien avec les interactions et le développement économique généré par les métropoles voisines nationales ou européennes (Bâle, Luxembourg, Paris...).

¹ <https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2019/04/economie-grandesten chiffres2019-8pages.pdf>

Carte – Evolution du nombre d'habitants et revenu disponible médian des ménages (source – SRADDET) :



En termes de perspectives, selon l'INSEE (modèle Omphale 2017, scénario central), la population de la région s'élèverait à 5,7 millions d'habitants en 2050. Cette croissance de 0,07% par an en moyenne serait la plus faible des 13 régions françaises. Ce scénario prévoit également un renforcement du vieillissement de la population, avec une augmentation de près de 8 points des plus de 65 ans (19% en 2016)¹.

Au regard de ces différents constats, **le développement de l'attractivité territoriale (résidentielle comme économique) apparaît comme un enjeu fort.**

Le positionnement géostratégique de la région au regard de la France et de l'Europe

A la frontière du Luxembourg, de l'Allemagne, de la Belgique et de la Suisse, le Grand Est est traversé par 4 des 9 grands corridors européens de transport, **faisant du territoire la région la plus européenne de France. Elle compte 167 000 travailleurs frontaliers².** La région fait également partie des pôles institutionnels de l'Union européenne avec une capitale de l'Europe (Strasbourg) avec le Parlement européen de l'Union européenne, ainsi que la présence d'institutions comme le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'Homme. Ces zones frontalières sont caractérisées par leur richesse et leur dynamisme, une population relativement jeune et un taux de chômage plus faible que la moyenne de la région.

Cette position stratégique fait de la région un espace ouvert aux échanges et aux marchés européens (notamment avec l'Allemagne). Le Grand Est dispose, dans ce cadre, **d'une balance commerciale excédentaire** : avec **64.7 milliards d'euros d'exportation** (2ème région française exportatrice avec 13,5% des échanges nationaux) et 55,1 milliards d'euros d'importation (soit 10,5% des échanges nationaux) en 2018, la région compte **un excédent de 6,3 milliards €³**. Cette position confère au territoire une place privilégiée en termes d'outils de coopération transfrontalière avec notamment :

- ✓ 3 programmes de coopération Interreg (Grande Région, Rhin Supérieur et France Wallonie-Vlaanderen),
- ✓ 5 Eurodistricts (Sarre-Moselle, Régio Pamina, Strasbourg-Ortenau, Fribourg-Centre et Sud Alsace, Eurodistrict trinational de Bâle),
- ✓ La Grande Région (Sarre, Rhénanie-Palatinat, Luxembourg, Lorraine, et Wallonie),
- ✓ La région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur (Suisse, Bade-Wurtemberg, Alsace, Rhénanie-Palatinat),
- ✓ Des Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT) ...

Ce positionnement est indéniablement sources d'opportunités, d'innovation et de développement. **Le défi est ainsi de réaffirmer cette place centrale en Europe comme vecteur d'attractivité du territoire, tout en veillant aux enjeux posés par un tel ancrage transfrontalier** en termes de transports, de parcours de formations, de bilinguisme ...

¹ Données issues du SRADDET de la région Grand Est – décembre 2018

² Données de l'INSEE et OREF en 2019

³ Données provenant des DouanesDouanes

A côté de cette ouverture européenne, **le Grand Est entretient, à l'échelle française, des liens interrégionaux.**

C'est **avec l'Île-de-France que se concentrent la majorité des échanges interrégionaux.** Différents niveaux de relations, au sein de la région, s'observent néanmoins :

- ✓ Des liens très forts sont à noter avec les bassins de Reims et de Troyes, particulièrement polarisés par la région francilienne qui génère près de 20 000 déplacements de travail quotidiens. Pour autant, cette polarisation n'est pas sans conséquence. Elle participe à renforcer les phénomènes de périurbanisation et de déséquilibre emplois/actifs qui se font au détriment des territoires du Grand Est.
- ✓ Des liens relativement forts avec les principales agglomérations (Strasbourg, Nancy, Metz).
- ✓ Des relations plus mesurées sur le reste de la région, qui apparaît plutôt comme un espace de liaison vers la dorsale européenne.

Sous l'effet de la forte polarisation de l'Île-de-France et des territoires frontaliers, **la région est plus faiblement connectée avec les autres régions françaises** (Hauts-de-France et Bourgogne-Franche-Comté), en dehors des relations étroites entre le pôle Belfort-Montbéliard et la Haute Alsace. **L'influence du pôle Dijonnais est limitée sur un plan régional, mais constitue un axe de développement et d'opportunités.**

Catégorie	Grand Est	Moyenne nationale	Rang Grand Est (13 régions)
GEOGRAPHIE ET ADMINISTRATION			
Superficie	57 641 Km ²	632 733,9	4
Population (2020)	5 512 000	67 063 703	6
Densité	97 hab./km ²	105	7
Nombre de département (2020)	10	101	4
Nombre de commune (2020)	5 121	34 970	4
Nombre d'EPCI (2020)	149		4
DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUE			
Evolution moyenne annuelle (2011-2016)	0,1 %	0,4 %	11
Part des moins de 25 ans (2016)	28,6 %	29,7 %	7
Part des 65 ans ou plus (2016)	19 %	19 %	3
Indice de vieillissement (2016)	80,8	78	5
Revenu médian (2016)	20 751 €	20 809 €	3
Taux de pauvreté (2016)	14,5 %	14,7 %	8
Taux de chômage (3 ^e T 2019)	8,3 %	8,6 %	7
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / EMPLOI			
PIB en milliards d'euros (2015)	152,2	2 194,2	7
Emploi total	2,33 millions	27 486 600	5
Emploi industriel (2018)	15,2 %	11,7 %	2
Emploi dans le secteur de l'artisanat	18 %		
Emploi agricole (2018)	2,7 %	2,3 %	9
Emploi construction (2018)	6,0 %	6,0 %	11
Emploi tertiaire marchand (2018)	42,9 %	49,2 %	12
Emploi tertiaire non marchand (2018)	33,2 %	30,8 %	6
Taux de création d'entreprises (2018)	15 %	16,9 %	10
Part de la région dans les exportations de la France	13,5 %		2
Part de la région dans les importations de la France	10,6 %		4
RECHERCHE – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR			
Nombre total de chercheurs en R&D (2016)	11 839	276 338	6
Part des diplômés de l'enseignement supérieur dans la pop scolarisée (2016)	24,8 %	29,1 %	8

¹http://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/content/download/61133/401841/file/Grands%20indicateurs_ao%C3%BBt%202019%20GE.pdf

II. Positionnement du Grand Est au regard de l'Objectif Stratégique 1 : une Europe plus intelligente

II.1 La situation régionale en matière économique

Principales caractéristiques

Facteur capital de l'attractivité du territoire, **l'économie régionale, dans tous les secteurs, est confrontée à des enjeux d'innovation et de compétitivité.**

LE GRAND EST - UN TISSU ÉCONOMIQUE SPÉCIFIQUE

L'économie du Grand Est repose principalement sur 4 piliers (*voir les sections dédiées pour plus de détails*) :

- ✓ **Le poids, historique, de l'industrie** : l'industrie occupe une place largement supérieure à la moyenne nationale. A titre d'exemple, le secteur industriel fournit 15,2% des emplois de la région contre en moyenne 12,3 % sur l'ensemble des régions françaises.
- ✓ **L'agriculture / viticulture et la filière forêt-bois** : l'agriculture, avec 2,7% des emplois de la région (contre 2,3 % à l'échelle nationale) et la viticulture (disposant d'une renommée internationale), constituent également des ressources économiques importantes pour la région. La filière forêt-bois est également un secteur porteur sur le territoire régional.
- ✓ **L'artisanat** : La Région Grand Est compte **105 000 établissements artisanaux** (en 2015), regroupant 352 000 actifs¹ (18 % des emplois de la région) et forment chaque année près de 15.000 apprentis. Présent sur tous les territoires en correspondance étroite avec la répartition de la population, des zones urbaines les plus peuplées aux zones rurales les plus isolées, **l'artisanat est un acteur essentiel de l'économie du Grand Est** répartis dans 4 secteurs d'activité (alimentation 12 %, bâtiment 39 %, production 12 % et services 34 %). Le nombre d'entreprises artisanales progresse régulièrement et plus particulièrement dans les grands centres urbains et dans les zones rurales.
- ✓ **Le tourisme** : avec 6,8 % des fréquentations hôtelières à l'échelle nationale constitue un vecteur de développement économique important.

La région est, en revanche, déficitaire en matière de services marchands qui y représentent 42,0 % des salariés du privé contre 49,2 % en France (en 2018). Globalement, **l'économie régionale est moins "tertiaisée" que les**

¹ Note de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat

autres régions françaises : les activités tertiaires rassemblent 76 % des emplois de la région, contre 80 % en métropole¹.

Au sein de ces activités tertiaires, il semble opportun de souligner **la place importante qu'occupent les industries créatives et culturelles (ICC) avec plus de 15 000 emplois**. Ces activités, qui recouvrent 9 principaux marchés (arts graphiques et plastiques, musique, spectacle vivant, cinéma, télévision, radio, jeux vidéo, livres et presse), constituent des « terreaux » de développement économique d'innovation et d'attractivité pour les territoires. Ces ICC sont néanmoins **confrontées à des problèmes de financement dans un contexte budgétaire contraint qui les oblige à trouver de nouveaux montages financiers**.

UNE ÉCONOMIE OUVERTE VERS L'EUROPE ET L'INTERNATIONAL

Le Grand Est dispose d'un positionnement privilégié favorisant les échanges européens. En effet, avec **64,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires à l'export** et générant **13,5 % des exportations françaises** (et 10,9 % des importations) **le Grand Est constitue la deuxième région exportatrice de France**. L'Allemagne est son premier partenaire commercial : 27 % des exportations et 29 % des importations².

La région est également dynamique en matière d'accueil de projets d'investissements étrangers avec 11 % des projets d'investissements étrangers créateurs d'emploi et 10 % des emplois créés ou maintenus par des entreprises étrangères (en 2015). Au total, ce sont plus de **2 300 entreprises étrangères qui sont présentes en région Grand Est** (en 2015). L'Allemagne (34%) et les Etats-Unis (13%) sont les deux principaux investisseurs de la région³.

UNE ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ EN DEVENIR

Parallèlement aux activités exportatrices et internationalisées, une économie de proximité se développe en Grand Est. **Cette économie joue un rôle clé dans l'équilibre et le développement économique des territoires** :

- ✓ **L'artisanat** : Le secteur des métiers est celui où le volume de création-reprise est le plus important (13.000 Créations en 2019). Il participe ainsi directement à la création de richesse mais aussi à la création d'emplois. Sur le territoire, **l'artisanat représente une part plus importante de l'économie dans les zones peu densément peuplées**. Au cours de la dernière décennie, son évolution a permis de compenser les évolutions de l'économie locale dans ses diverses situations (disparition de pans entiers de l'industrie qui occupait une place centrale dans certains départements ...), du fait du caractère pas ou peu délocalisables des entreprises. En lien avec cette place singulière dans le tissu économique, **l'enjeu du soutien au développement de l'artisanat apparaît fort pour assurer son renouvellement** (vieillesse des chefs d'entreprises, risque de disparition de plusieurs entreprises et de fait de milliers d'emploi ...) par la création et la reprise d'entreprise, le renforcement de sa compétitivité, l'accompagnement à la transition numérique, la présence de compétences et des ressources humaines nécessaires, tout en veillant aux exigences d'innovation, de développement durable et d'équilibre.

¹ Données issues du SRDEII de la Région Grand Est – 2017

² SRDEII de la Région Grand Est – 2017

³ SRDEII de la Région Grand Est – 2017

- ✓ **Le tourisme** : le secteur du tourisme représente une source de développement économique, avec notamment **43,9 millions de visiteurs (en 2015) et 82 000 emplois touristiques¹**. Ce secteur a néanmoins un poids relativement modeste dans la région par rapport aux autres régions françaises. La région Grand Est pâtit encore d'une image négative.
- ✓ **L'économie sociale et solidaire** : L'ESS occupe une place importante avec plus de 202 000 emplois en 2016² : **le Grand Est tient ainsi le 6^{ème} rang des régions pour son poids dans l'effectif salarié (13,7 %)**. Cette économie est présente dans tous les secteurs économiques : services à la personne, organismes culturels, d'action sociale et d'éducation, coopératives agricoles et bancaires... Elle tient une part importante en matière d'inclusion et favorise l'innovation sociale et sa diffusion sur le territoire. L'ESS procure un cadre d'opportunités importantes pour le 1er emploi des jeunes, pour des nouvelles formes d'entrepreneuriat, ainsi que pour la création d'outils du territoire impliquant plusieurs partenaires publics ou privés (incubateurs, tiers-lieux, etc.). Le secteur coopératif et celui de l'insertion par l'activité économique (IAE) sont particulièrement développés en Grand Est.
- ✓ **L'industrie culturelle** : Le nombre des Emplois culturels en Grand Est est estimé à 40 000³. **Le spectacle vivant représente 19 % et les arts visuels 10 %**. Les plus grandes métropoles favorisent les **industries créatives et culturelles** qui constituent une part importante des activités tertiaires (**15 000 emplois**) et un terreau de fertilisations croisées avec le développement économique et l'innovation (à l'instar des structures comme le Shadock sur l'Eurométropole de Strasbourg ou le TCRM-Blida à Metz, dédiées aux entreprises créatives dans le domaine de l'art et de la culture).

Ces secteurs économiques, ancrés territorialement constituent des réponses à la déprise de certaines zones, notamment rurales, pour maintenir la population sur le territoire attirer de nouveaux habitants et sont sources d'innovation sociale.

UNE ÉCONOMIE FRAGILISÉE PAR LA CRISE DE 2008 MAIS EN REPRISE

La désindustrialisation et la crise économique de 2008 ont fortement marqué la région Grand Est. Le PIB de la région a perdu 5,9 % entre 2007 et 2013 (deuxième plus fort recul après la Bourgogne Franche-Comté).

Depuis, un redressement s'est amorcé. En effet, en 2015, **le PIB de la région s'élève à 152,2 milliards d'euros⁴ (classant la région au 7^{ème} rang des régions françaises), soit une hausse de 0,4 % par rapport à 2013.**

Parallèlement, sur l'année 2017/2018, **la région Grand Est enregistre un taux de création d'entreprise de 15%**. Bien qu'inférieur à la moyenne nationale (16,9 %), les créations d'entreprises atteignent, sur le territoire, leur plus haut niveau depuis 2010. Par ailleurs, avec 4 100 défaillances d'entreprises prononcées en 2018, **la région**

¹ Données issues du SRADDET de la région Grand Est – décembre 2018

² <https://www.avise.org/ess-en-region/region-grand-est>

³ Atlas régional de la Culture

⁴ <https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2019/04/economie-grandesten chiffres 2019-8pages.pdf>

enregistre un recul du taux de défaillance de 1,2 % par rapport à 2017 (0,9 % à l'échelle nationale) : le taux de défaillances d'entreprises a diminué de 12,7 % par rapport à 2015 (4700 défaillances d'entreprises)¹.

UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE FACE À PLUSIEURS DÉFIS

En Grand Est, le développement économique est confronté à plusieurs défis, aussi bien, conjoncturels que structurels :

- ✓ **Le défi de la structuration des PME** : Le territoire régional est constitué d'un tissu économique composé de davantage d'entreprises de 6 à 49 salariés qu'au niveau national, (29,7 % contre 28,4 % en France métropolitaine)². Ces entreprises peinent à croître et à franchir le cap de l'ETI (entreprise de taille intermédiaire) : un passage qui permet à l'entreprise d'atteindre une taille critique et de mieux se structurer pour innover, exporter et renforcer sa compétitivité.
- ✓ **Le défi de la concurrence internationale** : Malgré une dynamique positive en matière d'Investissement Direct Etranger (IDE), la région se situe en concurrence directe avec les autres régions françaises, notamment l'Île-de-France. **Cette situation concurrentielle représente un enjeu fort pour le territoire qui est davantage dépendant, que les autres régions, des investissements allemands.** Par ailleurs, le territoire n'attire pas encore suffisamment de sièges sociaux et centres de décision.
- ✓ **Le défi des mutations de l'économie** : la digitalisation et les enjeux de transition environnementale ont des impacts forts sur l'évolution des usages et des modes de consommation. Ils constituent **des voies de modernisation pour l'économie régionale et des leviers pour renforcer l'innovation, la compétitivité du territoire.** C'est dans ce cadre que la Région Grand Est s'est engagée à accompagner les entreprises (industries, agricoles, artisans) à devenir **des entreprises 4.0** (intégrant les évolutions technologiques, environnementales ...).

Par ailleurs, la région recense plus de 3 millions de m² de terres consacrées à l'agriculture et 2 millions de m² de production forestière. Elle se **distingue également par l'importance de ses ressources qui peuvent alimenter une bioéconomie diversifiée** et offrir des débouchés nouveaux à ces secteurs primaires, créant de la valeur ajoutée et des emplois. **Forte d'atouts pour être un acteur majeur de la bioéconomie**, avec notamment le pôle de compétitivité industries et agro-ressources de Pomacle-Bazancourt, la présence d'un riche écosystème de soutien à l'innovation (*voir section spécifique0*), **elle ambitionne de devenir le leader européen de la bioéconomie.** Ce secteur est, en effet, identifié comme un levier de compétitivité (favorisant l'innovation et la création d'emplois) et l'une des solutions pour réduire l'utilisation de ressources fossiles (*voir section sur la transition énergétique0*).

UN IMPORTANT ÉCOSYSTÈME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE QUI SE STRUCTURE, À POURSUIVRE

Face à ces défis, la Région Grand Est **structure un écosystème de soutien aux entreprises**, à travers le SRDEII. **Baptisée Be EST, cette stratégie met à disposition plusieurs outils au service des entreprises** :

¹ https://www.insee.fr/fr/statistiques/2121812#acaal_0201

² *Diagnostic du SRDEII – 2017*

- ✓ **Entreprise 4.0**, visant à accompagner la modernisation, compétitivité des entreprises, y compris les entreprises artisanales de sous-traitance ;
- ✓ **Grand Est Compétitivité**, qui a pour objectif d'accélérer les transformations économiques, organisationnelles et environnementales des entreprises régionales en les accompagnant dans leur démarche de changement et de projet ;
- ✓ **Accélérateur PME Grand Est**, qui, en partenariat avec Bpifrance, accompagnera sur 24 mois 2 promotions de 20 PME sélectionnées pour leur potentiel de croissance, pour booster leur développement.
- ✓ **Parcours Be Est export** : Mis en place par la Région, ce parcours est destiné à accompagner les entreprises à passer d'un export d'opportunités à une véritable stratégie d'internationalisation structurée ;

La collectivité régionale s'est également engagée, dans le cadre du "Pacte pour la ruralité", adopté en janvier 2016, à soutenir et à promouvoir l'économie de proximité ; ainsi que dans un PACTE pour l'Artisanat adopté en 2018.

A côté de ces dispositifs publics ou publics/privés, de **nombreux fonds privés de capital développement et capital investissement interviennent dans le Grand Est** à l'image du Fonds génération entrepreneur investisseur (GEI), d'Eurocapital, de Nexicap, de CM-CIC.

Les besoins stratégiques identifiés

- **1.A.1 – Moderniser la base industrielle, artisanale et économique de la région, par le biais des nouvelles perspectives (bioéconomie, transition numérique et énergétique ...).** *Enjeu pris en compte, par exemple par le Bas-Rhin, avec le développement de la filière géothermie, du lithium et batterie pour la mobilité électrique.*
- **1.A.2 - Soutenir les créations, les transmissions et le développement des entreprises (intégrant notamment les Industries Culturelles et Créatives) :** *les besoins portent tant sur des aspects immatériels (accompagnement, conseils avant pendant et près la création / reprise) que financiers, notamment en matière d'investissement. En outre, cet enjeu intègre également la reprise d'entreprise par les salariés sous forme coopérative, pour la transmission et la préservation des TPE/PME locales*
- **1.A.3 -Accompagner les entreprises dans les mutations de l'économie (entreprise 4.0) :** *il s'agit de répondre aux défis posés par les mutations de l'économie : transition digitale, transition environnementale, enjeux autour de la mobilité et du déplacement. Ce besoin concerne notamment l'accompagnement des entreprises pour répondre aux défis posés par les mutations sociales et sociétales : changement des modes de consommation nécessitant le développement de nouveaux produits et nouveaux services, l'accompagnement des entreprises dans la prise en compte des enjeux sociétaux dans leur objet social... et aux défis liés à la digitalisation : mise en place d'un*

programme transfrontalier d'accompagnement à la digitalisation des PME et PMI, mise en place de certifications digitales adaptées à l'entreprise par blocs de technologies déployées (fabrication additive, Big data, sécurité etc.) ...

- **1.A.4 - Soutenir les PME et les entreprises artisanales dans leur développement et leur internationalisation** : l'enjeu est d'aider les PME à fort potentiel, et les entreprises artisanales, à grandir, afin qu'elles puissent renforcer leurs ressources humaines (management intermédiaire, équipe de R&D, équipe commerciale, développement d'une boîte à outil RH), leurs capacités d'export, leur capacité de production et in fine gagner en indépendance et conquérir de nouveaux marchés (mettre en place une plateforme commune d'aide aux formalités pour les marchés frontaliers, aider les entreprises à développer leur activité vers des pays frontaliers...). Cet enjeu intègre aussi le soutien à la recherche et à la création de partenariat/coopération avec des acteurs européens, transfrontaliers ou transnationaux, pour la mise en œuvre d'actions collectives, notamment pour les structures de l'ESS.
- **1.A.5 - Développer une stratégie d'attractivité du Grand Est** : l'enjeu est notamment d'identifier les forces et atouts du territoire régional pour capter des projets d'investissement étrangers, renforcer la compétitivité de la région et de soutenir l'appui à des projets d'équipement et d'infrastructures destinés à renforcer la position géostratégique de la Région.

1.A.6 - Développer et s'appuyer sur l'économie locale (tourisme, artisanat, économie sociale et solidaire, offre culturelle, silver economy...) pour redynamiser les territoires du Grand Est en déprise économique et sociale : si cet enjeu concerne le soutien et l'accompagnement au développement des activités (touristique, artisanales, culturelles, ESS...), il intègre également la question de l'aménagement et du développement des territoires pour soutenir l'attractivité résidentielle des villes moyennes et des bourgs-centres en relation avec leur bassin de vie (« hinterland ») : soutien à la requalification des centres anciens pour conforter les dynamiques locales, appui à l'attractivité résidentielle par l'innovation technologique et le vivre-ensemble (ex : smart city, maillage de tiers lieux), la mise en valeur des sites patrimoniaux et environnementaux...

- **1.A.7 - Encourager la sensibilisation/formation à l'entrepreneuriat et promouvoir les nouvelles formes entrepreneuriales** : entreprises sociales, CAE
- **1.A.8 – Accompagner / soutenir le développement et la modernisation de l'Artisanat** : ce besoin de soutien au développement de l'artisanat intègre notamment : le soutien à la création-reprise d'entreprises (accompagnement, conseil des porteurs de projets, faciliter l'accès au financement des projets, soutenir les investissements...), le soutien au développement numérique de l'artisanat (accès au très haut débit, accompagnement des artisans à la maîtrise des outils et à leur utilisation...), l'ouverture

aux entreprises artisanales de tous les leviers d'accompagnement, leur permettant d'engager des processus de modernisation et d'innovation (conseils, accès aux financements ...), et l'accompagnement dans le développement durable (gestion des déchets, circuits courts, process de production ...).

Réponses européenne et nationales aux enjeux identifiés à l'échelle régionale

Cadre stratégique européen	<p>Stratégie Europe 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Une croissance intelligente – Une économie fondée sur la connaissance et l'innovation</u>, intégrant notamment les domaines de l'innovation et de la société numérique.• <u>Une croissance durable - promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive</u>, intégrant le domaine de la compétitivité. <p>Annexe D - orientations en matière d'investissement sur le financement de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France : sur l'Objectif stratégique 1 « <i>une Europe plus intelligente - Transformation industrielle innovante et intelligente</i> » les enjeux / besoins identifiés en lien avec cette thématique sont :</p> <ul style="list-style-type: none">• Soutenir la transformation et l'élaboration de nouvelles chaînes de valeur• Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des petites et moyennes entreprises et des pouvoirs publics• Contribuer à la création de nouvelles entreprises (start-ups)• Contribuer au développement des entreprises nouvellement créées et aider les jeunes dirigeants de petites et moyennes entreprises au cours de la phase de démarrage de leur entreprise• Contribuer à améliorer la position des petites et moyennes entreprises françaises sur les marchés intérieurs et extérieurs de l'UE, notamment par la coopération transfrontalière et transnationale
-----------------------------------	--

Les grands plans et stratégies en lien avec les enjeux :

- Le plan national industrie du futur : Coordonné sur le plan national par l'Alliance Industrie du Futur, il constitue la 2^{ème} phase de la « Nouvelle France Industrielle ». Il s'agit d'accompagner les entreprises dans la transformation de leurs modèles d'affaires, de leurs organisations, de leurs modes de conception et de commercialisation...
- Mise en place en 2018 d'un Conseil national de productivité
- La « stratégie pour la bioéconomie » : l'une des deux stratégies françaises découlant notamment de l'application de la Loi sur la transition énergétique du 17 août 2015 (LTECV)
- Contrat de plan Etat-Région 2021-27 en cours d'élaboration, intégrant notamment l'enseignement supérieur recherche et innovation, le numérique, l'innovation et les filières d'avenir et usine du futur.
- Le plan national d'innovation et l'appel à projet territoires d'ambitions
- Les 17 objectifs du développement durable et l'agenda 2030.
- Le Contrat d'objectifs et de performance (COP) que l'Etat a signé avec le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat le 14 janvier 2020. La volonté gouvernementale, traduite au travers des objectifs de ce contrat, est de renforcer le secteur des métiers pour qu'il participe pleinement au développement économique national, en s'appuyant sur le réseau de proximité que constitue le réseau consulaire. Ce COP sera décliné au niveau de chaque région de France pour affiner encore la cohérence avec l'ensemble des politiques publiques.

Principales évolutions réglementaires :

- Depuis le 1^{er} janvier 2019, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a été transformé en un allègement de cotisations sociales pérennes et à effet immédiat.
- Le projet de loi PACTE a pour objectif de soutenir la croissance et la transformation des entreprises. La loi PACTE réduira le nombre de seuils sur lesquels butent les entreprises au cours de leur croissance (toutefois, les seuils restants seront de ce fait plus espacés et plus coûteux à franchir, notamment lorsqu'on atteint 50 salariés).
- La loi ESS (2014) : l'un des 5 objectifs de la loi ESS (2014) est de provoquer un choc coopératif en modernisant le régime de ces formes d'entreprises : Soutenir les projets d'entrepreneuriat grâce aux statuts d'entrepreneur-salarié et d'entreprise d'intérêt collectif / Préserver les principes coopératifs en imposant une évaluation de l'application des principes coopératifs tous les 5 ans minimum

Evolution des compétences (lois NOTRe et MAPTAM) :

Affirmation du rôle de chef de file attribué aux Conseils Régionaux **en matière de développement économique** en qualité de « *collectivité territoriale responsable, sur [leur] territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique* ». Le renforcement des compétences des Régions en **matière de développement économique et d'aménagement du territoire**, conjugué au transfert de la gestion du Fonds européen de développement économique régional (FEDER) **consacre leur rôle de véritable pilote des politiques économiques.**

Schémas et plans en lien avec la thématique :

- Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et la démarche BE Est Export
- Le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation SRDEII – Selon les articles 2 et 3 de la loi NOTRe, ce schéma définit des « *orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, attractivité du territoire régional, développement de l'économie sociale et solidaire, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes* »
- Schéma régional de développement du tourisme
- Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (sur l'aspect artisanat, tourisme ...)
- Stratégies d'attractivité locales (par exemple Moselle attractivité)
- Les schémas départementaux de développement touristique
- Le Pacte Artisanat entre la Région Grand Est et la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Grand Est, signé en 2018
- Pacte pour la ruralité (sur l'aspect économie locale)
- Les Pactes Offensive Croissance Emploi (POCE), déclinés à l'échelle des métropoles, EPCI et leurs groupements dans le cadre de l'Orientation 5 : Créer, innover, expérimenter dans l'ensemble des territoires du Grand Est pour ancrer et diversifier l'activité économique, en prenant appui sur les dynamiques métropolitaines et d'agglomérations du SRDEII Grand Est

Evolution des compétences (lois NOTRe et MAPTAM) :

- A l'échelle départementale : La loi NOTRe réaffirme la vocation de la collectivité départementale de promotion des solidarités et de la cohésion territoriale, elle confie notamment au Département, conjointement avec l'État, **l'élaboration d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public** (*en lien avec les enjeux liés à l'économie locale*).
- Les évolutions liées à la création de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) : la Collectivité européenne d'Alsace est compétente (Loi n°2019-816 du 2/08/2019 Art. 2 et 4) pour : le développement d'activités économiques de proximité, répondant à l'objectif d'insertion, via la délégation d'EPCI et en cohérence avec les interventions des autres collectivités, notamment la Région ; la promotion de l'attractivité touristique de son territoire ; l'animation et la coordination de l'action des collectivités territoriales et autres acteurs via l'ADT.
- A l'échelle locale : La loi NOTRe renforce les compétences des EPCI en **matière d'action de développement économique locale** (création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales) et de **promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme**.

Les principaux schémas et plans :

- Les Schéma Départementaux d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public SDAASaP (en lien avec le développement économique local)
- Le Plan Départemental pour l'emploi et l'insertion (67)
- Plan Départemental de l'habitat
- Les schémas départementaux touristiques
- Les SCOT
- Le volet métropolitain du SRDEII
- Le contrat triennal, Strasbourg capitale européenne (en lien avec l'attractivité du territoire régional)

II.2 Zoom sur le secteur industriel

Principales caractéristiques

Malgré une période d'importante déprise, le Grand Est dispose d'atouts structurels importants qui en **font une région stratégique pour contribuer au développement industriel en France**. En effet, en dépit de la perte d'emplois depuis 2004, **l'industrie a toujours plus de poids dans le tissu productif régional que national**. Elle doit néanmoins progresser, notamment en s'appuyant sur des compétences de haut niveau et des produits à forts potentiels, pour améliorer sa compétitivité et son positionnement dans la chaîne de la valeur ajoutée. Dans ce cadre, de réelles opportunités émergent via la consolidation des spécificités industrielles, la transition numérique et écologique des entreprises traditionnelles...

UN IMPORTANT POIDS DE L'INDUSTRIE DANS L'ÉCONOMIE DU GRAND EST

Comme indiqué dans le chapitre précédent, **l'industrie constitue l'un des piliers de l'économie** de la région. **Elle constitue la 2^{ème} région industrielle (hors Ile-de-France)**, reposant sur des filières de production majeures et spécialisées dont notamment : les machines-équipements (47 744 en 2017), la métallurgie dont l'automobile (151 204 en 2017), la fabrication de matériels de transport (27 846 en 2017), le secteur des industries extractives, de l'énergie, de l'eau, de la gestion des déchets (32 640 en 2017), les industries agroalimentaires (53 883 en 2017).

L'activité de ces secteurs est notamment stimulée par la présence de 6 pôles de compétitivité labellisés : le pôle industries et Agro-Ressources, le pôle Biovalley France, le pôle véhicule du futur, le pôle Materialia, le pôle fibre Energivie, le pôle Hydroeos.

Les emplois industriels représentent 16 % de l'emploi salarié privé, contre 12,4 % en France¹. L'emploi industriel est sur-représenté dans quasiment toutes les zones d'emploi : 10,9 % des industries françaises de 100 à 499 salariés sont implantées en région Grand Est et 10,3 % des industries de plus de 500 salariés².

UN SECTEUR FRAGILISÉ

Cette forte présence de l'industrie constitue un atout pour la région qui possède de ce fait des savoir-faire et des capacités de production reconnues. Cependant, **cette spécificité industrielle tend à s'estomper**. En effet, la région a été **fortement touchée par la déprise du secteur industriel et par les impacts de la crise économique de 2008**, comme en témoigne le déclin de nombreux bassins d'emplois mono-industries (dans les Ardennes, dans les Vosges...). **La filière industrielle a subi la perte de 95 400 emplois dans la région entre 2004 et 2013³**.

Aux côtés de ces facteurs « conjoncturels », **plusieurs facteurs structurels viennent fragiliser l'économie industrielle régionale** :

- ✓ **Un tissu productif très internationalisé et principalement positionné en bas de l'échelle de la production de la valeur ajoutée**. Le tissu économique de sous-traitance, qui compte une grande partie de l'emploi

¹ http://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/content/download/61133/401841/file/Grands%20indicateurs_ao%C3%BBt%202019%20GE.pdf

² <https://www.grandest.cci.fr/economie/activites/>

³ Données issues du SDREII – 2017

industriel du territoire, a été fortement dépendant des choix économiques des grands donneurs d'ordres étrangers et s'est trouvé concurrencé par les pays à bas coûts de main d'œuvre.

- ✓ **Des efforts de reconversion freinés** par le niveau de formation des actifs et la concurrence des pays frontaliers, qui ont mis en œuvre plus tôt les virages technologiques et d'innovation de leurs branches industrielles.

A l'image des dynamiques territoriales, les bassins d'emplois les plus touchés sont les anciens bassins industriels ruraux. Les zones de croissance se concentrent principalement sur les territoires métropolitains comme Strasbourg qui joue un rôle de « locomotive » pour l'économie régionale. De la même manière, **les investissements se concentrent sur les espaces urbains régionaux** tels Metz, Nancy, Reims et Troyes, laissant ainsi les territoires situés en dehors des corridors logistiques et métropolitains à l'écart d'une dynamique positive d'emploi ou de reconversion économique, et **renforçant les disparités entre les pôles urbains et les campagnes industrielles**.

LE DÉFI DE LA MODERNISATION ET DU RENFORCEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR

Dans un contexte d'accroissement de la compétitivité des concurrents industriels, **la transformation de l'industrie constitue un défi majeur pour le Grand Est**. Elle doit permettre aux entreprises d'accroître leur compétitivité dans un contexte mondialisé et très concurrentiel, de s'adapter aux transitions digitales, écologiques, énergétiques en cours, de conquérir des parts de marché national et international et de créer de l'emploi (le soutien aux industries doit autant profiter aux espaces urbanisés qu'aux espaces ruraux) ;

Pour répondre à ces enjeux, la Région a souhaité **déployer l'industrie du futur sur son territoire**, dont l'objectif est d'accompagner les entreprises dans la modernisation de leur outil de production, l'intégration de nouvelles technologies ou méthodes de production, l'amélioration de l'efficacité énergétique ou la prise en compte du facteur humain au sein du lieu de production. **Ce plan s'intègre dans l'engagement régional visant à accompagner les entreprises à devenir des entreprises 4.0**.

Les besoins stratégiques identifiés

- **1.B.1 - Accompagner la transformation de l'industrie en favorisant le développement et le déploiement d'innovations technologiques et organisationnelles (industrie du futur)** : *cet enjeu est double : Accompagner les entreprises dans leur transformation numérique et dans l'évolution de leur process et outils (à travers les principes de l'industrie 4.0 ...), et faire de la transition écologique et énergétique un levier de compétitivité et d'attractivité du territoire (filiales vertes).*
- **1.B.2 - Soutenir les filières industrielles structurantes** : *cet enjeu vise notamment à accompagner les entreprises à progresser pour gagner en compétitivité, en s'appuyant sur les domaines d'excellence : industrie, bioéconomie et les filières en lien avec les S3 et les pôles de compétitivité (matériaux, Agro-Ressources santé, mobilité ...).*

- **1.B.3 - Soutenir/accompagner la reconversion des friches industrielles**, pour y attirer de nouvelles entreprises génératrices d'emplois à haute technicité, avec des services associés (bureaux, commerces, hébergement, restauration, espaces de convivialité, de loisirs-sportifs, parkings desservis par des transports en commun avec conciergeries multiservice...) pour attirer les investisseurs nationaux et frontaliers avec staffs (ingénierie).

Réponses européenne et nationales aux enjeux identifiés à l'échelle régionale

Cadre stratégique européen	<p>Stratégie Europe 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Une croissance intelligente – Une économie fondée sur la connaissance et l'innovation</u>, intégrant notamment les domaines de l'innovation et de la société numérique. • <u>Une croissance durable - promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive</u>, intégrant le domaine de la compétitivité. <p>Annexe D - orientations en matière d'investissement sur le financement de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France : sur l'Objectif stratégique 1 « <i>une Europe plus intelligente - Transformation industrielle innovante et intelligente</i> » les enjeux / besoins identifiés en lien avec cette thématique sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer, sur la base des stratégies de spécialisation intelligente actualisées, l'innovation régionale • Soutenir la transformation et l'élaboration de nouvelles chaînes de valeur • Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des petites et moyennes entreprises et des pouvoirs publics
----------------------------	---

Cadre stratégique national	<p>Les grands plans et stratégies en lien avec les enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>La plan national industrie du futur</u> : Coordonné sur le plan national par l'Alliance Industrie du Futur, il constitue la 2ème phase de la « Nouvelle France Industrielle ». Il s'agit d'accompagner les entreprises dans la transformation de leurs modèles d'affaires, de leurs organisations, de leurs modes de conception et de commercialisation... • <u>Le programme « Territoires d'industrie »</u> bénéficie à 144 territoires pour redynamiser l'industrie française. L'objectif est de réunir l'ensemble des pouvoirs publics et les acteurs industriels d'un territoire, afin d'identifier les besoins du territoire et de concentrer les moyens d'actions pour y répondre. • <u>Contrat de plan Etat-Région (2015-2020)</u>, intégrant notamment le volet filières d'avenir et usine du futur. <p>Principales évolutions réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le soutien aux pôles de compétitivité a été renouvelé pour une quatrième phase (2019-2022), avec une priorité donnée aux regroupements qui sont bien connectés avec d'autres structures au niveau local, qui sont axés sur les priorités industrielles nationales et qui ont participé à des projets de l'UE.
Cadre stratégique régional	<p>Evolution des compétences (lois NOTRe et MAPTAM) :</p> <p>Affirmation du rôle de chef de file attribué aux Conseils Régionaux en matière de développement économique en qualité de « <i>collectivité territoriale responsable, sur [leur] territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique</i> »</p> <p>Schémas et plans en lien avec la thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'internationalisation (SRDEII) – intégrant les plans régionaux industrie du futur, ferme du futur, artisanat de demain • Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP)
Cadre stratégique départemental / local	<p>Evolution des compétences (lois NOTRe et MAPTAM) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>A l'échelle locale</u> : La loi NOTRe renforce les compétences des EPCI en matière d'action de développement économique local (création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales) <p>Les principaux schémas et plans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les 15 « Territoires d'industrie » du Grand Est (identifiés par la Région et les intercommunalités). • Volet métropolitain du SRDEII avec la mise en place des Pactes Offensive Croissance Emploi

II.3 Agriculture et forêt

Principales caractéristiques¹

Le Grand Est occupe une place majeure au sein de l'agriculture et de la filière forêt-bois française et ces secteurs d'activités jouent un rôle stratégique dans l'économie régionale, sources de richesses et d'emplois. A l'instar des autres secteurs, ces filières sont soumises à des enjeux de renouvellement (avec une baisse du nombre d'exploitants agricoles), de modernisation (digitalisation...) et de transition écologique. En outre, **l'agriculture et la forêt présentent des opportunités de développement à moyen et long terme importantes en lien avec la bioéconomie.**

UNE FORTE PLACE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT AU SEIN DE LA RÉGION GRAND EST

Avec 3 millions d'hectares de surface agricole (**soit 54 % de la superficie de l'espace régional et 11% des surfaces nationales²**) et 1,9 million d'hectares de surface forestière (**soit 33 % du territoire régional et 12 % des surfaces nationales**), le territoire régional est fortement marqué par ces secteurs d'activités.

Les productions se répartissent autour de **quatre domaines principaux** :

- ✓ **Les grandes cultures** (qui occupent 38 % du territoire) : le Grand Est est la 1^{ère} région productrice d'orges d'hiver et de printemps, la 2^{ème} pour le blé et le maïs grain, 1^{ère} région productrice de colza et la 2^{ème} région productrice de betteraves et de pommes de terre ;
- ✓ **L'élevage** (Alsace, Lorraine, Vosges, Ardennes et Haute-Marne) : le Grand Est est la 6^{ème} région productrice de lait de vache ;
- ✓ **La viticulture** : circonscrite sur 1 % de l'espace régional elle représente 37% de la valeur de la production agricole régionale. Il s'agit de la 4^{ème} région viticole de France ;
- ✓ **La forêt** : la région est la plus boisée de France. Sur le territoire, **la forêt est principalement publique (60%) alors qu'elle est essentiellement privée sur le plan national (74%)³**. Les forêts de la région présentent des compositions d'essences variées, qui se répartissent entre 79 % pour les surfaces en feuillus dominants et 21 % pour les surfaces en résineux dominants.

UN POIDS ÉCONOMIQUE FORT DU SECTEUR ET UNE INDUSTRIE PERFORMANTE

D'un point de vue économique, le Grand Est est la **1^{ère} région agricole française en termes de montant de richesse produite sur le territoire**. En effet, le secteur agricole génère directement plus de 8 milliards d'euros de chiffres d'affaires (production agricole), soit près de 15% du niveau national. **L'agriculture et la viticulture représentent 7,7% de la valeur ajoutée du territoire Grand Est⁴.**

¹ Voir en ANNEXE la contribution régionale Grand Est au Plan Stratégique National de la PAC 2021-2027

² SRDEII -2017

³ Plaquette forêt-bois « une filière stratégique pour le Grand Est »

⁴ SRDEII – 2017

Avec 45 542 exploitations agricoles, le secteur emploie 73 811 ETP et 112 512 salariés si l'on intègre l'agroalimentaire, **faisant du Grand Est la 2^{ème} région au regard des effectifs salariés agricoles à l'échelle française¹**.

Organisés en filières (lait, ovins, porcs, céréales ...), les acteurs du monde agricole s'engagent jusqu'à la transformation et la commercialisation, afin de maîtriser l'ensemble de la chaîne de valeur. **La région dispose ainsi d'une industrie agroalimentaire puissante** (6^{ème} région française en matière d'emploi salarié dans le secteur de l'industrie agroalimentaire (IAA)) : **1 962 établissements agroalimentaires qui génèrent 13,5 milliards d'euros de chiffres d'affaires (en 2015)²**. Cette activité contribue à hauteur de 4 % à la valeur ajoutée produite dans le Grand Est (contre 2 % dans l'ensemble de la France métropolitaine).

La filière bois représente 54 800 emplois (**le Grand Est se positionne comme la 1^{ère} région en matière d'emploi dans le secteur forestier**), soit 12 % des effectifs nationaux et génère 11 milliards d'euros de chiffres d'affaires.

Le bois récolté est majoritairement utilisé dans les filières « bois d'œuvre » et « bois d'industrie », cependant la filière « bois énergie » est en forte croissance depuis une dizaine d'années. Avec environ 7 millions de m³/an, le Grand Est est la 2^{ème} région qui récolte le plus de bois.

L'exploitation du bois fait du Grand Est **la région la plus productive de France**. La filière bois est dite complète entre l'amont (la ressource), la première et la seconde transformation :

- ✓ **Première transformation** : la région dispose de 233 scieries (très disparates) dont les deux plus importantes unités de sciage de France.
- ✓ **Deuxième transformation** : Le bois scié est en particulier valorisé en construction, menuiserie et ameublement. **Un manque de liaison entre première et deuxième transformation est cependant constaté.**

UN ÉCOSYSTÈME DE RECHERCHE ET FORMATION IMPORTANT

En Grand Est, **la filière agricole et forestière s'appuie sur un fort réseau d'établissements de formation, de laboratoires de recherche et d'organismes dédiés à l'innovation et aux transferts de technologies**. Ce réseau constitue un potentiel important pour développer et renforcer la compétitivité des entreprises des filières agricole et forêt-bois :

- ✓ À la suite de la réforme territoriale, les trois interprofessions (FIBOIS Alsace, GIPEBLOR et VALEUR BOIS) ont entamé une démarche de structuration à l'échelle de la région Grand Est.
- ✓ En matière de formation, recherche et de transfert de technologie, la région dispose d'un fort potentiel avec la présence d'établissements d'envergure nationale : INRA Grand Est, AgroParisTech Nancy, L'ENSTIB à Épinal (école d'ingénieur dans le domaine du bois), CRITT Bois, deux pôles de compétitivité (pôle Fibre-Energivie et le pôle Industries et AgroRessources en Champagne-Ardenne), le centre de Nancy-Lorraine de l'INRA (écosystèmes forestiers, adaptation au changement climatique...), le Biopôle de Colmar ...

¹ Donnée issue du SRADET de la Région Grand Est – décembre 2018

² Le panorama des IAA en France – chiffres clés 2015

- ✓ La présence d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GEPC) filière bois forêts mutualisée en Grand Est sur 4 thématiques : Innovation, construction ameublement et production.

Ainsi, du fait de ses ressources importantes et de la présence d'un riche écosystème de soutien à la recherche et à l'innovation, **la région dispose d'atouts pour être un acteur majeur de la bioéconomie : le Grand Est ambitionne de devenir le leader européen de la bioéconomie**, et de faire de la forêt et de l'agriculture les pivots de la transition énergétique et de l'atténuation du changement climatique.

UN SECTEUR CONFRONTÉ À DES ENJEUX DE MAINTIEN, DE MODERNISATION ET D'ADAPTATION

- ✓ **Engager et accompagner la transition des systèmes de productions agricoles et de leurs filières en vue de l'adaptation au changement climatique :**
 - Générer de la diversification dans les productions et les activités des exploitations et des filières (jusqu'à la deuxième transformation pour l'industrie agro-alimentaire), avec un objectif d'augmentation importante de l'approvisionnement local (régional et inter-régional) et de structuration de la filière pour gagner en autonomie et en résilience par rapport à l'évolution des marchés mondiaux.
 - Surmonter la sensibilité régionale particulière sur la disponibilité en eau en période estivale (toutes cultures, prairies et forêt) avec un focus sur les productions viticoles essentielles à l'économie régionale.
 - Favoriser le développement ou le maintien de systèmes bénéfiques (bas niveau d'impacts) vis-à-vis de la qualité des eaux dans les zones à enjeux (captages AEP, zone d'alimentation future).
 - Traiter les différentes valeurs patrimoniale, économique et sociale de l'arbre dans les exploitations et les paysages (en encourageant notamment l'agro-foresterie).
 - Poursuivre les efforts d'innovation (technologique, organisationnel, technique, pratiques culturelles...) pour accompagner l'amélioration des performances économiques, environnementales et sociales des systèmes de production et des filières agricoles et forestières, et pour s'inscrire dans une économie circulaire sur le cycle du carbone, en vue d'une agriculture bas-carbone.
 - Développer la formation, le conseil et l'accompagnement pour la transition des exploitations agricoles et forestières et notamment par des approches collectives. Favoriser le transfert d'innovation entre la recherche et les structures de développement.
- ✓ **Renforcer la résilience économique des structures agricoles et forestières afin de permettre à chaque exploitant de dégager un revenu durable :**
 - Régénérer le développement agricole et rural de la Zone Intermédiaire autour de la polyculture-élevage notamment en retrouvant des modèles viables (à la fois au niveau économique, social, sociétal, etc...)
 - Créer de la valeur ajoutée en région en :
 - Accompagnant et développant les initiatives de valorisation des productions (au niveau des exploitations et des filières), poursuivre l'adaptation des industries agroalimentaires et des exploitations agricoles transformant et commercialisant leurs produits aux nouvelles attentes des marchés (différenciation des produits, production locale, produits biosourcés, énergies renouvelables ...) tout en veillant à la qualité et à la sécurité alimentaire de l'amont à l'aval,

- Diminuant les charges au niveau des exploitations et des entreprises de travaux forestiers, notamment en mécanisation
- L'exposition particulière du Grand Est sur le plan climatique et géographique amène à un regard particulier sur les dispositifs assurantiels qui soient adaptés aux systèmes et aux aléas attendus
- ✓ **Mobiliser l'agriculture et la forêt dans la transition énergétique et l'atténuation du changement climatique :**
 - Appuyer le développement de la bio-économie, en particulier en terme organisationnel (filiales à différentes échelles et transversales : production d'énergies renouvelables, de matériaux bio-sourcés, chimie verte, économie circulaire ...).
 - Dynamiser et mieux structurer la filière forêt-bois (valorisation des bois) en Grand Est et susciter de nouvelles dynamiques d'action collective, pour :
 - Valoriser le bois localement dans le respect de la hiérarchie des usages (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie) et notamment le bois de feuillus : maintenir et développer les entreprises régionales de la filière, contribuer au développement de la bioéconomie et notamment de la construction « bois ».
 - Rechercher l'**équilibre sylvo-cynégétique** pour concilier la présence du gibier et le renouvellement des peuplements forestiers.
- ✓ **Assurer le renouvellement générationnel des exploitants agricoles et forestiers et répondre aux besoins en main d'œuvre qualifiée de ces secteurs :**
 - En restaurant l'**attractivité** des métiers de l'agriculture, de la viticulture, de l'agroalimentaire et de la forêt, à travers une sécurisation des revenus et des systèmes de productions socialement favorisés pour leurs aménités environnementales (sur le climat, la biodiversité, la qualité des eaux, ...).
 - En renforçant le parcours à l'**installation** en termes de formations courtes et stages en entreprises (notamment à l'étranger compte tenu de la situation transfrontalière) afin d'améliorer les compétences et permettre d'envisager des systèmes de production plus diversifiés et plus connectés aux attentes sociétales et de marché.

Les besoins stratégiques identifiés

- **1.C.1-Pour la transition des systèmes de productions et l'adaptation au changement climatique :**
 1. Favoriser la transition des exploitations agricoles, et des filières agricoles **avec des outils efficaces en termes de transformation des systèmes**, et adaptés aux contextes et enjeux régionaux.
 2. **Développer les cultures protéiques** pour renforcer l'autonomie (azotée et fourragères), l'adaptation au changement climatique, les aménités environnementales (sols, réduction des émissions de GES et biodiversité) et les nouvelles demandes alimentaires.

3. Favoriser des investissements répondant à la fois aux objectifs économiques, environnementaux et sociaux, notamment à travers les projets collectifs ou les organisations collectives :
 - Soutenir les investissements en agriculture (modernisation, bâtiments, équipements liés à l'évolution des pratiques, etc.),
 - Soutenir les investissements en forêt (desserte forestière, renouvellement et amélioration des peuplements forestiers...) et accompagner les propriétaires forestiers par des actions d'animation, de conseil et de coopération.
4. Soutenir l'accompagnement et l'animation locale pour la transition agro-écologique des exploitations, notamment à travers les différentes formes d'organisations collectives des agriculteurs.

- **1.C.2-Pour la résilience économique des exploitations :**

1. Prendre en compte et compenser des contraintes naturelles des exploitations agricoles des territoires : ZI, ZDS, montagne, zone de piémont.
2. Soutenir les productions en fortes difficultés, en particulier l'élevage et le modèle de polyculture-élevage, et accompagner l'adaptation des systèmes d'élevage pour renforcer leur résilience économique, climatique et leur insertion dans les territoires.
3. Soutenir la diversification pour les exploitations et les filières et favoriser la structuration des filières (jusqu'à la deuxième transformation agro-alimentaire) pour répondre aux attentes sociétales et aux marchés émergents.
4. Mettre en place des dispositifs assurantiels adaptés au contexte et à la sensibilité particulière du Grand Est.
5. Développer des outils et des processus de mise en œuvre de la PAC clairs, accessibles et adaptés aux agriculteurs

- **1.C.3- Pour la transition énergétique et l'atténuation du changement climatique :**

1. Favoriser le maintien des prairies et encourager les pratiques culturales permettant d'augmenter le stockage du carbone dans les sols.
2. Valoriser les capacités de stockage de CO₂ de la forêt et du bois avec la construction bois et la prise en compte du bois énergie dans la transition énergétique.
3. Assurer le renouvellement des peuplements forestiers avec la nécessité de prendre en compte :
 - L'enjeu de l'atteinte de l'équilibre sylvo-cynégétique,
 - L'adaptation au changement climatique,
 - Les crises sanitaires qui touchent les forêts du Grand Est (scolytes de l'épicéa et du sapin, dépérissements du chêne et du hêtre, chalarose du frêne...).

- **1.C.4.- Pour le renouvellement des générations :**

1. Assurer le renouvellement des générations en suscitant l'installation des jeunes à l'aide de nouveaux dispositifs d'installation et en développant des dispositifs pour favoriser la transmission. Permettre un meilleur accès des femmes.
2. Pour le secteur forestier, soutenir la création/renouvellement des entreprises de la filière forêt-bois ainsi que le développement et l'innovation des entreprises (en particulier les entreprises de travaux forestiers identifiées comme le maillon faible de la filière).
3. Développer l'attractivité des formations et des métiers des secteurs agricole, agroalimentaire et forêt-bois.
4. Communiquer sur l'acceptabilité des pratiques et projets agricoles et forestiers (coupes dans le cadre de la multifonctionnalité des forêts, gestion durable, méthanisation...).

- **1.C.5- De manière transversale aux besoins pour l'agriculture, la viticulture et la forêt :**

Susciter et soutenir la recherche, l'innovation (aussi bien descendante qu'ascendante), et le développement, pour des systèmes de productions, des filières et des territoires adaptés au changement climatique, durables et résilients sur les plans économiques, sociaux et environnementaux. (OS B, OS D, OS E, OS H, OT)

- **1.C.6 – En complément, Appuyer le développement de la bioéconomie** : dans le cadre d'un objectif plus large de mobilisation de ces secteurs dans la transition énergétique et l'atténuation du changement climatique.

Réponses européenne et nationales aux enjeux identifiés à l'échelle régionale

Cadre stratégique européen	<p>Stratégie Europe 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Une croissance intelligente – Une économie fondée sur la connaissance et l’innovation</u> • <u>Une croissance durable - promouvoir une économie plus efficace dans l’utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive</u> <p>Annexe D - orientations en matière d’investissement sur le financement de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France : sur l’Objectif stratégique 1 « <i>une Europe plus intelligente - Transformation industrielle innovante et intelligente</i> » les enjeux / besoins identifiés en lien avec cette thématique sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer au développement des entreprises nouvellement créées et aider les jeunes dirigeants de petites et moyennes entreprises au cours de la phase de démarrage de leur entreprise (pépinières, par exemple). <p>Proposition de règlement du parlement européen et du conseil établissant les règles régissant l’aide aux plans stratégiques relevant de la PAC et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Ce règlement présente trois objectifs généraux qui sont en lien avec la thématique :</p> <p>a. Favoriser le développement d’un secteur agricole intelligent, résilient et diversifié garantissant la sécurité alimentaire</p> <p>b. Renforcer la protection de l’environnement et l’action pour le climat et contribuer aux objectifs de l’Union liés à l’environnement et au climat</p> <p>c. Consolider le tissu économique des zones rurales</p>
Cadre stratégique national	<p>Les grands plans et stratégies en lien avec les enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un plan d’investissement de 5 milliards d’€ pour la période entre 2018 et 2022 a été lancé pour contribuer à l’amélioration des performances économiques, environnementales, sociales et sanitaires des secteurs agricoles et agro-alimentaire • Programme national de la forêt et du bois : Le programme national de la forêt et du bois (PNFB), fixe les orientations de la politique forestière, en forêt publique et privée, en métropole et en outre-mer, pour une période de dix ans. <p>Principales évolutions réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi d’avenir pour l’agriculture, l’alimentation et la forêt d’octobre 2014, qui promeut un nouveau modèle de pratiques agricoles et l’agroécologie, dans l’ambition d’une performance à la fois économique, environnementale et sociale des exploitations agricoles • La France a adopté en 2018 une nouvelle loi à la suite des conclusions des États généraux de l’alimentation (EGA). Cette loi vise à améliorer la transmission des marges de prix le long de la chaîne.

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Cadre stratégique régional</p>	<p>Evolution des compétences (lois NOTRe et MAPTAM) :</p> <p>Le renforcement des compétences des Régions en matière de développement économique et d'aménagement du territoire, conjugué au transfert de la gestion du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) consacre leur rôle de véritable pilote des politiques agriculture et de développement rural à l'échelon régional.</p> <p>Schémas et plans en lien avec la thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) (en lien les enjeux de préservation et valorisation des ressources naturelles et agricoles, du foncier naturel agricole et forestier et des paysages) • Le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) – intégrant le plan ferme du futur et des politiques de soutien la création, la reprise, la transmission d'exploitations / la filière bois, la bioéconomie ... • Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (adaptation des formations, valorisation de la profession agricole, forestière ...) • Programme régional de la forêt et du bois de la région Grand Est • Schéma régional biomasse • Stratégie méthanisation • Schéma Interrégional du Massif des Vosges (gestion forestière) • Programme régional d'agriculture durable (adopté par les anciennes régions) • Partenaires de la branche Bois et ONF
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Cadre stratégique départemental / local</p>	<p>Evolution des compétences (lois NOTRe et MAPTAM) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>A l'échelle locale</u> : La loi NOTRe renforce les compétences des EPCI en matière d'aménagement de l'espace et d'action de développement économique <p>Les principaux schémas et plans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les SCOT (intégrant le principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages) • Les Chartes PNR (préservation des ressources, gestion durable, valorisation des circuits courts ...) • Les projets alimentaires territoriaux (PAT), qui ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines.

II.4 Recherche, développement et innovation

Principales caractéristiques

L'économie régionale, dans tous les secteurs, est confrontée à des enjeux d'innovation et de compétitivité. Dans ce cadre, la région dispose des atouts nécessaires pour réussir ce virage et adapter ses structures et ses savoir-faire traditionnels aux nouvelles perspectives de développement (économie durable, bioéconomie ...). Les domaines d'innovations stratégiques sont reconnus et soutenus. Ils sont par ailleurs cohérents avec les forces académiques et avec les pôles de compétitivité et grappes d'entreprises. Pour autant, **les marges de progrès sont encore importantes pour renforcer les activités de R&D, lever les freins à l'innovation et développer une culture de l'innovation.**

UN POTENTIEL IMPORTANT BASÉ SUR LA RECHERCHE PUBLIQUE

En Grand Est, **ce sont majoritairement les acteurs publics qui développent la recherche régionale**, avec plus de la moitié des chercheurs de la région qui travaillent pour le secteur public. Effectivement, **la région compte cinq universités**, réunies depuis avril 2015 au sein de la Conférence des Universités de la région Grand Est : l'université de Strasbourg, l'université de Lorraine, l'université de Reims, l'Université de Haute-Alsace à Mulhouse, l'Université Technologique de Troyes. Ces 5 universités représentent plus de **180 000 étudiants** et **11 839 chercheurs (en 2016)**¹. Ces pôles universitaires sont fortement engagés dans des stratégies de coopérations avec leurs homologues des régions transfrontalières (nationales et européennes), contribuant ainsi au rayonnement des universités du territoire.

A ces 5 universités **s'ajoutent des grands organismes nationaux de recherche** (CNRS, CEA, INSERM, INRIA...) et des grandes Ecoles (ENA, EM Strasbourg, groupe ESC Troyes, NEOMA, AgroParistech, Sciences Po Paris qui dispose de deux campus délocalisés à Reims et Nancy...). L'Enseignement supérieur et la Recherche constituent des facteurs déterminants pour la compétitivité, l'attractivité et le rayonnement du territoire du Grand Est. C'est pourquoi la Région met en œuvre une politique volontariste de soutien à la recherche au travers **des contractualisations avec l'Etat et les établissements d'Enseignement supérieur / Recherche** et **de nouveaux dispositifs** (soutiens aux doctorants, aux jeunes chercheurs, aux manifestations d'envergure et Fonds régional de coopération).

UN RICHE ÉCOSYSTÈME D'INNOVATION ET DE TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE

Plusieurs marchés ont été identifiés (en croisant avec les filières identifiées en Grand Est concernant la stratégie de spécialisation S3² de la Région Grand Est) comme stratégiques pour le territoire. Sur chacun de ces derniers, **la Région Grand Est dispose d'un écosystème dynamique et favorable à l'innovation :**

- ✓ **La santé et silver économie** : C'est un des domaines de spécialisations intelligentes communs aux trois territoires de la région. Notamment, dans la région du Rhin Supérieur une grande concentration mondiale d'entreprises en lien avec les sciences de la vie, de la phénoménologie des maladies et de la

¹ Donnée issue du SRADET de la Région Grand Est – décembre 2018

² Stratégie de spécialisation intelligente (S3 – Smart Specialisation Strategy) qui vise à identifier les secteurs compétitifs et/ou en émergence afin de se différencier des autres régions européennes, par la capacité à répondre aux enjeux de transition industrielle, de digitalisation de l'économie et de transition écologique/énergétique.

recherche de thérapies s'observe. Ce territoire compte 40% de la recherche mondiale, 50% des grands laboratoires pharmaceutiques du monde et 6 Prix Nobel.

- ✓ **Les Agro-Ressources ou agro-transformation – Bioéconomie** (alimentaire et non alimentaire) : **La région a entrepris de se positionner sur la bioéconomie, en structurant et en soutenant fortement les activités qui en ressortent ;**
- ✓ **Les matériaux** : Ils font partie des domaines de spécialisation intelligente de la Lorraine et de la Champagne Ardenne ;
- ✓ **L'énergie et l'eau** : Un domaine commun à l'ensemble de la région ;
- ✓ **La mobilité** : la région accueille plusieurs sites du constructeur automobile PSA (Mulhouse, Metz, Charleville-Mézières notamment) ainsi que de nombreux sous-traitants du secteur automobile.

La mise en œuvre de ces stratégies régionales d'innovation mobilise des outils variés. **Le Grand Est accueille 31 structures dédiées au transfert de technologie¹** avec notamment l'IRT M2P dédiés aux matériaux et procédés, trois SATT, des Centres Régionaux d'Innovation et de Transfert de Technologies (CRITT), des instituts Carnot, le CEA Tech et des plateformes technologiques. Pour favoriser l'innovation et le transfert de technologie, la région Grand Est dispose également :

- ✓ **De 6 pôles de compétitivité** : Industries et Agro-Ressources (valorisation non alimentaire des végétaux), Fibres-Energivie né de la fusion des Pôles Alsace-Energivie et Fibres (matériaux pour le bâtiment), Materialia (matériaux et procédés), Véhicule du futur (transport et mobilité), Hydroeos (eau), Biovalley France (santé) ;
- ✓ De plusieurs grappes d'entreprises et pépinières d'entreprises ;
- ✓ De 4 incubateurs et 5 Centres Européens d'Entreprises en Innovation ;
- ✓ **L'agence régionale d'innovation Grand E-nov** : cette agence unique d'innovation à l'échelle du Grand Est répond aux besoins des entreprises en matière d'innovation sous toutes ses formes, en cohérence avec le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation.

Des filières d'intérêt régional émergent également. Ces dernières sont souvent peu structurées mais présentent un fort potentiel comme le numérique, l'industrie culturelle et créative, l'innovation sociale (en lien avec les chaires universitaires du territoire et incubateurs), **le sport** (économie du sport) ...

En outre, l'artisanat est un vaste domaine économique dans lequel l'innovation a toujours été un élément de réflexion et de développement. Toutefois, les progrès techniques et technologiques sont de plus en plus rapides et nécessitent des moyens de recherche et de développement croissants auxquels les petites entreprises n'ont pas forcément accès.

UNE RÉGION MARQUÉE PAR DES FREINS À L'INNOVATION

Malgré cet écosystème, l'investissement privé dans la R&D apparaît relativement faible. En 2012, avec 1,9 milliards de dépenses de R&D, **la région a consacré 1,4% de son PIB à ces dépenses quand la moyenne**

¹ SRDEII – 2017

nationale est à 2,2%, ce qui plaçait la région au 10^{ème} rang national. En 2016, à part équivalente, la région remonte dans le classement national en 9^{ème} place¹.

Un constat qui s'explique principalement par la faiblesse des dépenses privées de R&D (53% de la Recherche et Développement totale contre 65% au niveau national). Par ailleurs, sur la région Grand Est les dépenses en R&D se concentrent majoritairement sur les industries manufacturières de moyenne-haute technologie (42% contre 30% au niveau national) et les industries de moyennes-faibles technologies (18% contre 7% au niveau national)².

Globalement, le Grand Est est confronté à plusieurs freins à l'innovation, dont notamment :

- ✓ **Un écosystème qui n'est pas suffisamment en lien avec les forces et besoins industriels** et ne favorise pas toujours la mise sur le marché des innovations technologiques, organisationnelles et sociales.
- ✓ **Une faible culture de l'innovation**, notamment dans les PME et les TPE qui ont des difficultés à atteindre une taille critique pour leur permettre de se développer par l'innovation. De plus, la création de start-ups innovantes en capacité de croître sur le territoire reste également faible.
- ✓ **Une forte concurrence** : la position de la région, entre le bassin parisien et des pays et régions voisins parmi les plus productifs et innovants d'Europe, constitue un frein à l'innovation. Les espaces voisins attirent, en effet, plus fortement les investissements en R&D et les implantations de centres de décision.

Face à ce constat, la région a d'ores et déjà entrepris de se positionner sur la bioéconomie, en structurant et en soutenant fortement les activités qui en ressortissent. Ces ressources biologiques, véritables richesses locales, et, à ce titre, domaine stratégique de recherche et de développement, sont actuellement exploitées par de nombreux acteurs, parmi lesquels se distinguent tout particulièrement les eux pôles de compétitivité : Industries et Agro-Ressources et Fibres Energivie.

Les besoins stratégiques identifiés

- **1.D.1 - Lier plus fortement la recherche et les forces industrielles du territoire** : *La région Grand Est dispose d'un potentiel remarquable lié à la présence d'une recherche publique forte et d'un écosystème riche, mais qui ne se traduit pas toujours par du transfert de technologies, des innovations mises sur le marché (quand ces derniers le sont, elles se concentrent dans les métropoles et les grandes villes ...).*
- **1.D.2 - Faciliter l'accès des entreprises artisanales à des équipements et plateformes techniques et technologiques de très haut niveau.**
- **1.D.3 - Soutenir l'innovation sur les filières stratégiques** : intégrant notamment l'industrie, la bioéconomie, l'économie circulaire et la filière santé et sciences de la vie.

¹ SRDEII - 2017

² SRDEII - 2017

- **1.D.4 - Accompagner l'innovation au sein des filières d'intérêt régional émergentes :** *les industries créatives et culturelles, le tourisme (appui à la structuration de l'économie touristique, réponse aux enjeux liés à l'offre en hébergement touristique, activités et mobilité, tourisme adapté...), le sport (en lien notamment avec les labellisations Terre de jeux 2024)...*
- **1.D.5 - Soutenir l'innovation dans l'entrepreneuriat artisanal :** *ce soutien peut passer par : la sensibilisation de l'intérêt d'innover dans l'artisanat, la réalisation de diagnostics de potentiel d'innovation d'une entreprise ou d'un projet, l'accompagnement du chef d'entreprise dans l'impulsion de l'innovation, la mise en relation du chef d'entreprise artisanale avec l'écosystème innovation Grand Est, l'orientation vers des possibilités de financements adaptées...*
- **1.D.6 - Accompagner les PME et les entreprises artisanales à développer une culture de l'innovation et favoriser l'accueil et l'émergence des start-ups (formation, plan de développement des compétences en entreprises orientée innovation ...).**
- **1.D.7 - Renforcer l'insertion transfrontalière de l'innovation et du transfert de connaissances et de technologies :** *l'enjeu est de profiter de la position géographique de la région pour bénéficier de transferts de connaissances et de technologies et pour exporter les savoir-faire régionaux auprès de ses voisins et renforcer sa compétitivité et attractivité (par exemple, un potentiel de développement de projets dans le Nord du Bas-Rhin est identifié, suite à l'adhésion du territoire à la Technologie Région Karlsruhe). Une articulation plus forte avec le programme INTERREG est une piste à explorer, tout comme le développement de rencontre d'innovation transfrontalière et internationale ...*

Cadre stratégique européen	<p>Stratégie Europe 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Une croissance intelligente – Une économie fondée sur la connaissance et l’innovation</u>, intégrant notamment les domaines de l’innovation et de la société numérique.• <u>Une croissance durable - promouvoir une économie plus efficace dans l’utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive</u>, intégrant le domaine de la compétitivité. <p>Annexe D - orientations en matière d’investissement sur le financement de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France : sur l’Objectif stratégique 1 « <i>une Europe plus intelligente - Transformation industrielle innovante et intelligente</i> » les enjeux / besoins identifiés en lien avec cette thématique sont :</p> <ul style="list-style-type: none">• Améliorer la collaboration et les mécanismes de collaboration (les pôles, par exemple) entre les instituts de recherche publics et les entreprises privées• Renforcer, sur la base des stratégies de spécialisation intelligente actualisées en faveur de l’innovation régionale, l’attractivité des activités françaises de recherche, de développement et d’innovation au niveau régional, y compris par le recrutement de chercheurs hautement qualifiés et compétents• Contribuer à la création de nouvelles entreprises (start-ups)
-----------------------------------	--

Cadre stratégique national	<p>Les grands plans et stratégies en lien avec les enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>La Stratégie National de recherche</u> : vise à répondre aux défis scientifiques, technologiques, environnementaux et sociétaux. • <u>Le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA)</u> : Lancé en 2010 et doté de 47 Mds€, le Programme d'investissements d'avenir est piloté par le Commissariat général à l'investissement (CGI). Dans le cadre du 3ème programme des investissements d'avenir (PIA3), la Région Grand Est et l'Etat mobilisent plus de 31 millions d'euros pour financer les entreprises et filières innovantes à travers l'appel à projet Be EST Projets d'Avenir • <u>Le régime de crédit d'impôt pour la R&D appelé Crédit d'impôt recherche (CIR)</u>, • <u>Le plan national industrie du futur</u> : Coordonné sur le plan national par l'Alliance Industrie du Futur, il constitue la 2ème phase de la « Nouvelle France Industrielle ». • <u>Contrat de plan Etat Région (2015-2020)</u> intégrant un volet enseignement supérieur, recherche et innovation. <p>Principales évolutions réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet de loi PACTE a pour objectif de soutenir la croissance et la transformation des entreprises. • Le projet de loi PACTE comprend des dispositions visant à promouvoir la mobilité des chercheurs en leur permettant de consacrer 50 % de leur temps de travail à des entreprises nouvellement créées, ainsi que de revenir à la recherche publique. • Le soutien aux pôles de compétitivité a été renouvelé pour une quatrième phase (2019-2022) et la priorité sera donnée aux regroupements qui sont bien connectés avec d'autres structures au niveau local, qui sont axés sur les priorités industrielles nationales et qui ont participé à des projets de l'UE. • À la suite des recommandations de la Cour des Comptes, les structures d'accélération du transfert de technologies non performantes fermeront leurs portes en 2019
Cadre stratégique régional	<p>Evolution des compétences (lois NOTRe et MAPTAM) :</p> <p>Affirmation du rôle de chef de file attribué aux Conseils Régionaux en matière de politiques de soutien à la recherche et à l'innovation. A ce titre, chaque Région a en charge l'élaboration d'un Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et d'un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI)</p> <p>Schémas et plans en lien avec la thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) • Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation 2020-2025 (en cours d'élaboration) • Schéma Régional de Développement du Sport (SRDS)

Cadre stratégique départemental / local	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Les évolutions liées à la création de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) :</u> la Collectivité européenne d'Alsace est compétente (Loi n°2019-816 du 2/08/2019 Art. 2 et 4) pour : le développement d'activités économiques de proximité, répondant à l'objectif d'insertion, via la délégation d'EPCI et en cohérence avec les interventions des autres collectivités, notamment la Région ; la promotion de l'attractivité touristique de son territoire ; l'animation et la coordination de l'action des collectivités territoriales et autres acteurs via l'ADT. <p>Les principaux schémas et plans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les schémas départementaux touristiques • La Stratégie d'Innovation et de Développement Touristique Alsace 2017/21 • La stratégie Innovation sociale de l'Eurométropole (Boostino) • Les trois territoires d'innovation du Grand Est : le département de la Meuse (projet e-Meuse santé), l'Eurométropole de Strasbourg (projet la santé en mouvements, une ambition partagée) et Nancy (projet des hommes et des arbres).
---	--

II.5 Usages numériques

Principales caractéristiques

Le développement du secteur numérique, ainsi que la transition numérique des entreprises constituent **des conditions nécessaires au développement et à la compétitivité des activités et des territoires**. En effet :

- ✓ Le secteur numérique contribue à soutenir l'innovation dans les territoires et à développer une offre de proximité pour les entreprises locales ;
- ✓ La digitalisation des entreprises permet de faire émerger des marchés locaux susceptibles d'aider les start-ups, les TPE et PME numériques à se développer ;
- ✓ La transition digitale des entreprises permet de repositionner leurs offres par rapport aux évolutions constantes des modes de consommation.

En dehors du volet économique, la transformation numérique des territoires et de l'action publique est un défi majeur en particulier pour les collectivités territoriales, qui accusent un certain retard dans ce domaine. Cette transformation doit être une réponse aux évolutions numériques de la société en général, l'accès aux services publics devant se prolonger au-delà des Maisons de Services au Public ou des Maisons France Services.

En effet, la digitalisation des services publics nécessite non seulement une réorganisation des accès à distance, voire des ouvertures particulières des lieux d'accueil, mais également des évolutions des modes de « consommation » de ces services par les différents publics cibles.

Il s'agit (en particulier au sein des territoires ruraux et fragiles) :

- ✓ De moderniser des services publics et faciliter les démarches administratives
- ✓ D'offrir un accompagnement personnalisé aux citoyens ;
- ✓ D'améliorer la qualité de vie, de réaliser des économies et d'optimiser les ressources.

Cette profonde mutation vers des « territoires intelligents », plus adaptatifs et plus efficaces grâce aux nouvelles technologies doit s'appuyer sur des écosystèmes d'objets et de services plus économiques, plus durables et plus sûrs. A travers la démarche « Territoires et usages numériques », la Région Grand souhaite accompagner les intercommunalités et les villes moyennes vers leur transition numérique.

Toutefois, cette transformation n'a de sens que si elle produit des effets tangibles et durables pour les usagers, aux premiers rangs desquels la médiation numérique et la réduction de la fracture numérique. Rendre le numérique accessible à chaque individu et garantir une appropriation des usages, des cultures, des outils et des services numériques par tous est un enjeu social et économique fondamental.

LE GRAND-EST : UNE RÉGION EN POINTE SUR LE DÉPLOIEMENT DU NUMÉRIQUE

La couverture des territoires en très haut débit constitue un préalable au déploiement d'une économie et des usages du numérique. **La Région mène ainsi une politique de déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné sur l'ensemble de son territoire à travers un plan d'investissement ambitieux** pour permettre, d'ici 2022, une couverture intégrale du territoire en très haut débit (*voir section spécifique IV.1*).

UNE ÉCONOMIE NUMÉRIQUE QUI SE DÉVELOPPE

La stratégie numérique de l'Union européenne « Digital Agenda 2020 »¹ fait du développement des écosystèmes numériques et de l'intégration du numérique dans les entreprises et les secteurs « *traditionnels* » de l'économie, des priorités majeures pour les pays européens.

Le développement de l'économie numérique a néanmoins pris du retard en région. Une étude de l'Insee datée de 2013 plaçait le Grand Est au 10^{ème} rang national sur l'échelle du développement numérique. Un constat également confirmé par le conseil national du numérique qui souligne un retard des entreprises concernant la digitalisation de leur relation client².

Même si le volume d'emplois générés par l'économie numérique demeure à ce jour limité (33 000 emplois en région dans le secteur du numérique quand la moyenne française est à 45 000), **la Région s'est mobilisée pour dynamiser l'économie numérique, à travers des démarches comme :**

- ✓ **Entreprise 4.0,**
- ✓ **L'Appel à Manifestation d'Intérêt « Economie Numérique »** qui participe à la transformation numérique des entreprises en leur permettant d'adapter leur offre à l'ère du numérique, de se diversifier et de tester des nouvelles solutions en partenariat avec des entreprises du numérique ou des laboratoires de recherche. En 2017, le 1er AMI Economie Numérique Grand Est a soutenu 34 projets pour un montant total de 4,5 M€,
- ✓ **La démarche Grand Est digital** qui vise à accompagner l'intégration des outils numériques de base dans les TPE et PME régionales,
- ✓ **L'Appel à Manifestation d'Intérêt « Soutien à la création et au développement de tiers-lieux »**, qui contribue à un maillage homogène de ces espaces à l'échelle régionale pour faire du Grand Est un territoire résolument inclusif, en cohérence avec les objectifs du Pacte pour la ruralité (au titre duquel des projets de tiers-lieux ont initialement été soutenus).

Par ailleurs, **l'écosystème numérique se structure sur le territoire à travers :**

- ✓ Des clusters et associations numériques, à l'image de Grand Est numérique : une association créée en 2013 pour renforcer l'apport du secteur numérique dans la redynamisation et le développement du tissu économique local de l'économie du Grand Est et favoriser l'émergence d'un écosystème territorial dynamique centré sur le numérique.
- ✓ LORNTECH, portée par le sillon Lorrain, qui a été labélisée métropole French Tech en 2015, témoignant du niveau d'appropriation de l'économie numérique par le territoire.
- ✓ Le dispositif Capitale French Tech East, qui regroupe la French Tech Strasbourg et Lorntech.

En outre, le numérique, constitue également une opportunité pour faire évoluer l'offre dans de multiples secteurs (à titre d'exemple) :

¹ <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/en/sheet/64/digital-agenda-for-europe>

² SRDEII – 2017

- ✓ **L'offre culturelle.** Dans certains secteurs, le numérique est au cœur de l'activité (cinéma, audio-visuel, arts numériques), dans d'autres il permet de nouvelles formes de médiation culturelle (lieux patrimoniaux, musées, ...).
- ✓ **Administration** (e-administration).
- ✓ **De santé** (e-médecine, télémédecine ...), dans ce cadre, un pan important de l'activité de GrandEnov, Biovalley, Priesm concerne la digitalisation de l'univers santé. Par ailleurs, des projets, comme E Meuse Santé, soutenu par la Région et l'Etat dans le cadre des « Territoires d'innovation » se déploient sur le territoire
- ✓ **Le sport**, à travers le développement de la connectivité des équipements avec accès digital et outils connectés d'aide à la pratique d'activités de loisirs et sportives.

LE DÉFI DE L'APPROPRIATION ET DES USAGES DU NUMÉRIQUE

L'accessibilité et la diffusion des services publics numériques font partie intégrante de l'Agenda Numérique de l'Europe : l'enjeu est de garantir aux citoyens et aux entreprises un accès facilité et rapide aux services publics des Etats et des collectivités par les usages du numérique. En France, le programme Action Publique 2022, lancé en octobre 2017, **a pour objectif de dématérialiser 100 % des services publics d'ici à 2022.**

Cette dématérialisation fait naître des besoins d'accompagnement des publics fragilisés et/ou vulnérables (âgés, difficultés sociales, peu diplômés...) dans les démarches et la maîtrise des outils. Faute de connaissances et de moyens, les populations vulnérables peuvent se retrouver bloquées non seulement dans leur insertion professionnelle et sociale mais également dans leur recours aux droits. Aujourd'hui, 13 millions de citoyens français restent encore éloignés du numérique selon un rapport de France Stratégie publié en juillet 2018¹: ils n'utilisent pas ou peu Internet et ont des difficultés à maîtriser les services en ligne.

Face aux difficultés rencontrées par de nombreuses personnes pour maîtriser les outils numériques, l'Etat et de nombreuses collectivités ont décidé de favoriser le développement d'Espaces Publics Numériques (EPN). Portés par des associations et par des collectivités locales, **ce réseau de près de 4 850 lieux en France (dont 192 dans le Grand Est soit seulement 4% du total national)** permet au public d'accéder à des services de base ainsi qu'à des programmes de sensibilisation et de formation. Dans le Grand Est, **le réseau des EPN se concentre dans et autour des grandes agglomérations (Strasbourg, Metz, Nancy) et des villes moyennes.**

Par ailleurs, la Région Grand Est **a décidé de faciliter l'acculturation au numérique pour tous, sur son territoire en lançant un appel à manifestation d'intérêt (AMI) – le numérique au quotidien.** Ce dispositif poursuit plusieurs objectifs :

- offrir des services de qualité au plus près des usagers personnes,
- faciliter l'usage du numérique dans les pratiques d'orientation et d'accompagnement,
- favoriser l'insertion numérique, permettre à l'ensemble de la population d'acquérir progressivement une autonomie numérique... **Le programme lycée 4.0** vise également à préparer les jeunes aux impacts de la généralisation du numérique.

¹ France Stratégie, *Les bénéfices d'une meilleure autonomie numérique, Rapport au secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé du numérique, Juillet 2018* -

Néanmoins, une absence de coordination de projets d'inclusion numérique au niveau régional est identifiée (pas de lauréat dans le Grand Est à l'appel à projet Hubs territoriaux pour un numérique inclusif).

Les besoins stratégiques identifiés

- **1.E.1 - Accélérer la transition numérique des entreprises, des secteurs « traditionnels » de l'économie et de l'artisanat :** à travers des actions d'accompagnement sur les usages et l'intégration des technologies aux chaînes de valeurs des entreprises et des administrations et en assurant un suivi particulier des entreprises les plus éloignées du numérique. Le commerce en ligne, le marketing digital, l'industrie du futur et l'administration 4.0, la mise en valeur des artisans sur des plateformes web ... pourraient être des domaines particulièrement ciblés.
- **1.E.2 - Poursuivre l'accompagnement au développement et la structuration de l'économie numérique dans les territoires :** développement des Fablab, espaces de coworking, structures offrant des services et moyens numériques aux citoyens et start-ups (pôles numériques), laboratoire pédagogique d'appropriation de l'IA, développement de solutions immersives pour la formation initiale et continue, formation dès le plus jeune âge à la programmation en continuum vers l'enseignement supérieur..... à travers des soutiens à l'investissement et au fonctionnement (développement d'une filière du numérique en formation professionnelle...).
- **1.E.3- Développer l'offre de services numériques :** Face aux besoins croissants de la population sur le numérique, des efforts doivent être portés sur la dématérialisation des services numériques (e-administration, e-santé, e-culture, e-éducation, e-tourisme, bibliothèques numériques, plateformes d'apprentissage, ENT, objets tangibles et connectés, Deep learnings...), sur le déploiement d'outils de la mobilité servicielle et digitale, sur le développement de la culture de la donnée avec une appropriation dès le plus jeune âge, le développement d'expérimentations de technologies avancées (dont celles développées dans les laboratoires de recherche), le développement des équipements numériques dans les établissements scolaires (primaire et secondaire) ...
- **1.E.4 - Soutenir les initiatives visant à accroître l'inclusion et la médiation numérique :** Développement des EPN, accompagnement à l'appropriation des nouveaux usages de la fibre par les habitants, soutien aux actions portées par des associations ou collectivités territoriales pour accompagner les publics fragiles (écrivain public numérique...). Les efforts réalisés en faveur du déploiement des infrastructures (projets d'investissements) doivent être accompagnés d'une action forte visant à l'appropriation des usages et leur accès par tous, afin de tirer pleinement parti de la révolution numérique, de construire une citoyenneté numérique et de renforcer les

capacités de recherche / développement et de formation : Le numérique est un levier de désenclavement des territoires et d'inclusion sociale et économique pour toutes les populations du Grand Est.

Réponses européenne et nationales aux enjeux identifiés à l'échelle régionale

Cadre stratégique européen	<p>Stratégie Europe 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Une croissance intelligente – Une économie fondée sur la connaissance et l'innovation</u>, intégrant notamment le domaine la société numérique. <p>Annexe D - orientations en matière d'investissement sur le financement de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France : sur l'Objectif stratégique 1 « <i>une Europe plus intelligente - Transformation industrielle innovante et intelligente</i> » les enjeux / besoins identifiés en lien avec cette thématique sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des petites et moyennes entreprises et des pouvoirs publics
Cadre stratégique national	<p>Les grands plans et stratégies en lien avec les enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Le programme Action Publique 2022</u>, lancé en octobre 2017 a pour objectif de dématérialiser 100 % des services publics d'ici à 2022 • <u>Plan national pour un numérique inclusif</u> • <u>Le portail France Num, vise à promouvoir la transformation numérique des entreprises</u> • <u>Convention de lutte contre la pauvreté</u>
Cadre stratégique régional	<p>Evolution des compétences (lois NOTRe et MAPTAM) : Sur cette thématique et enjeux, la Région a vu ses compétences renforcées en matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De développement économique, innovation • D'aménagement du territoire et environnement <p>Schémas et plans en lien avec la thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) - (qui intègre notamment un objectif visant à accélérer la révolution numérique pour tous) • Le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation SRDEII à travers le Plan régional de croissance numérique, GRAND EST DIGITAL, pour développer les usages du numérique ...

Evolution des compétences (lois NOTRe et MAPTAM) :

- A l'échelle départementale : La loi NOTRe réaffirme la vocation de la collectivité départementale de promotion des solidarités et de la cohésion territoriale, elle confie notamment au département, conjointement avec l'État, **l'élaboration d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public**

Les principaux schémas et plans :

- Les SDAASAP (en lien avec le volet inclusion, service d'accompagnement à l'usage du numérique ...)
- Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN)
- Schéma Directeur des Usages et Services numériques

III. Positionnement du Grand Est au regard de l'Objectif Stratégique 2 : une Europe plus verte et à faible carbone

III.1 Changement climatique et prévention des risques

Principales caractéristiques

Déjà perceptible, **la lutte contre le dérèglement climatique s'impose comme un défi majeur pour le territoire**. Les effets induits par ces évolutions impactent, la biodiversité, la santé, les activités économiques ... et renforcent l'exposition du territoire aux risques naturels.

UNE DIMINUTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE SUR TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉS¹

Objectif premier des politiques d'atténuation du changement climatique, **les émissions de GES ont diminué de 32 % entre 2005 et 2016 à l'échelle de la région Grand Est²**, principalement du fait de la baisse des émissions de CO₂ (- 35%). Les progrès techniques effectués par l'industrie et les politiques d'incitation, de sensibilisation et de rénovation dans le secteur résidentiel et tertiaire, sont des facteurs explicatifs.

Les secteurs du transport (principalement routier) et de l'industrie sont les plus émetteurs de gaz à effet serre en région (avec respectivement 30 % et 29 % des émissions totales). Toutefois, le secteur de l'industrie a le plus contribué à la baisse observée (avec une baisse de 50 % des émissions de GES entre 2005 et 2016)³. Ces résultats sont en grande partie liés à l'impact de la crise économique sur les plus gros secteurs émetteurs.

Viennent ensuite, en termes d'émissions de GES, l'agriculture (17 %), le résidentiel - tertiaire (17 %) et la branche énergie de l'industrie (14 %). Si tous ces secteurs d'activités ont contribué à la réduction des émissions de GES, à l'échelle régionale, entre 2005 et 2016, **la baisse est quasi inexistante pour le secteur agricole (-2%) et pour celui du transport routier (-5%)**.

En Grand-Est, près de 80% des émissions de gaz à effet de serre (GES) sont liées à l'énergie (contre 69% en France), **renforçant le lien entre les enjeux de transition énergétique et la lutte contre le changement climatique⁴**.

¹ SRADET - DIAGNOSTIC THEMATIQUE CLIMAT AIR ENERGIE – décembre 2018

² Données issues de SRADET – décembre 2018

³ SRADET - DIAGNOSTIC THEMATIQUE CLIMAT AIR ENERGIE – décembre 2018

⁴ SRADET - DIAGNOSTIC THEMATIQUE CLIMAT AIR ENERGIE – décembre 2018

UN POTENTIEL DE SÉQUESTRATION CARBONE À PRÉSERVER

La politique d'atténuation du changement climatique passe également par **l'augmentation et la préservation du potentiel de séquestration carbone du territoire**. Les sols et les forêts représentent un important potentiel de stockage du carbone. Dans ce cadre, le Grand Est dispose d'atouts très importants avec notamment 1,9 million d'hectares de forêt. Cependant, **la variation du potentiel de séquestration entre les années 2010 et 2016 montre une baisse de 12% en région¹**. Cette situation renforce ainsi l'enjeu de gestion durable de la forêt dans une logique de maintien des fonctionnalités environnementales et écologiques de cette dernière (*lien avec la section agriculture / forêt*).

DES CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DÉJÀ OBSERVABLES

Malgré les efforts engagés pour maîtriser et réduire les émissions de GES, **le changement climatique est déjà perceptible en Grand Est à plusieurs niveaux** :

- ✓ **Météorologique** : Ces dernières décennies, le climat a évolué sous l'effet d'une augmentation de la température moyenne (à titre d'exemple, le nombre de jours de gel diminue jusque près de 5 jours par décennie à Nancy). Par ailleurs, en termes de prospective, l'élévation des températures devrait se poursuivre (entre 2 et 5° d'ici la fin du siècle) entraînant une modification du régime des pluies. **Des évolutions qui peuvent engendrer** :
 - Une intensification des risques inondations, retrait-gonflement des argiles, tempêtes et incendies ;
 - Des conséquences sanitaires significatives : multiplication des épisodes de fortes chaleurs, notamment dans les centres urbains ;
 - Une augmentation des pressions sur la ressource en eau : impacts non seulement sur la qualité et la quantité de la ressource mais aussi sur l'alimentation en eau potable, la production d'hydroélectricité, l'agriculture ... ;
 - Des impacts sur la production agricole, viticole et sylvicole (les exploitations ont été éprouvées par les sécheresses de 2018 et 2019) ;
 - Une incidence sur les activités touristiques avec une menace sur la viabilité économique des stations de ski.

- ✓ **Biodiversité** : Les premiers impacts du changement climatique sur la biodiversité sont également visibles, comme l'avancement des stades de développement de la vigne, le dépérissement de plusieurs espèces d'arbres, la modification des habitudes des oiseaux migrateurs...

UNE RÉGION EXPOSÉE À PLUSIEURS RISQUES QUI SE RENFORCENT AVEC LE CHANGEMENT CLIMATIQUE²

Le Grand Est présente une exposition aux risques naturels plus ou moins marquée selon les territoires. **Deux types de risque sont particulièrement présent sur le territoire et ont tendance à se renforcer avec les évolutions amenées par le changement climatique** :

¹ SRADDET - DIAGNOSTIC THEMATIQUE CLIMAT AIR ENERGIE – décembre 2018

² SRADDET - DIAGNOSTIC THEMATIQUE CLIMAT AIR ENERGIE – décembre 2018

- ✓ **Le risque inondation** : la forte présence de l'eau sur le territoire (le contexte hydrographique de la région Grand Est recouvre trois bassins versants : Rhin-Meuse, Seine-Normandie et Rhône-Méditerranée) expose environ 9 % de la population au risque d'inondation avec 24 % des communes situées en zones inondables. Un risque aujourd'hui aggravé par l'artificialisation des sols et les pratiques agricoles. Deux plans de Gestion du risque inondation ont ainsi identifié 15 Territoires à risques importants d'inondation (TRI) d'importance nationale. Les outils d'intervention déployés portent sur des Programmes d'action et de prévention des risques (PAPI : outils financiers pour mettre en œuvre des travaux de ralentissement des écoulements ou de réduction de la vulnérabilité face à ce risque) et des Plans de prévention du risque inondation (PPRI : traduction réglementaire du risque inondation dans les documents d'urbanisme).
- ✓ **Les risques de mouvements de terrain** : du fait de ses caractéristiques géologiques et historiques (passé minier), la région est concernée par des risques de mouvements de terrain. Ces derniers concernent plus de 35 % des communes de la région et font l'objet de 25 plans de prévention des risques (PPR). Le risque de retrait et du gonflement des argiles est particulièrement important dans le sud-ouest des plateaux occidentaux de la Marne et en Champagne humide.

In fine, la région doit faire face à de nombreuses sources de risques technologiques et industriels liés au caractère industriel de la région. Le Grand Est compte, en effet, 4 496 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), dont 3 000 du secteur industriel ; 162 sites Seveso dont 100 dits « Seveso seuil haut ». En matière de gestion, 41 plans de prévention des risques technologiques (PPRT) ont ainsi été mis en place, destinés à protéger les zones riveraines¹.

1.1 a - Les besoins stratégiques identifiés

- **2.A.1 - Poursuivre et renforcer les actions d'atténuation du changement climatique** : *Ce volet atténuation cherche à agir sur les causes du changement et à réduire son intensité à travers les objectifs de transition énergétique et de décarbonation de l'économie : réductions des consommations énergétiques et des gaz à effet de serre (GES), développement des énergies renouvelables (EnR), renforcement des capacités des milieux naturels à stocker le carbone ... (⇒ Ces besoins ont été déclinés dans les besoins stratégiques 2.B.1 à 2.B.6)*
- **2.A.2 - Développer une véritable culture du risque liés au changement climatique et d'évolution des comportements en matière de préservation des ressources** : *cette culture doit prendre différentes formes : coopération entre les acteurs, amélioration de la connaissance, déploiement de stratégies en matière de risques, la sensibilisation des publics (développer des environnements de simulation permettant de cultiver la mesure*

¹ Données issues de SRADET – décembre 2018

et l'analyse des risques adaptés aux publics), ... Elle doit porter sur les risques d'inondation, de glissement de terrain, les risques liés à l'augmentation des phénomènes de sécheresse qui ont un impact sur l'alimentation en eau, le risque sismique. Elle doit par ailleurs s'accompagner d'actions favorisant les évolutions du comportement des citoyens en matière de préservation des ressources...

- **2.A.3 - Intégrer l'adaptation des activités et systèmes aux impacts du changement climatique dans l'aménagement du territoire, afin d'en améliorer la résilience :** *en dehors des actions d'atténuation et de culture du risque, la transition des territoires implique une réflexion plus globale autour de leurs vulnérabilités. Cette question est d'autant plus prégnante que le Grand Est est soumis à des risques importants. Que ce soit en matière de gestion, ou de prévention, les enjeux pour la région résident donc dans l'aménagement durable du territoire, la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (notamment la systématisation dès que possible d'une gestion intégrée des eaux pluviales, cf. "une ville perméable") et l'adaptation des activités économiques. Dans ce cadre, un besoin de soutien plus fort aux collectivités dans le cadre de la GEMAPI est également identifié.*

Cadre stratégique européen	<p>Stratégie Europe 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Une croissance durable – promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive</u>, intégrant le domaine de lutte contre le changement climatique. <p>Annexe D - orientations en matière d'investissement sur le financement de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France : sur l'Objectif stratégique 2 « <i>une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone – Transition énergétique propre et équitable, investissements verts et bleus, économie circulaire, adaptation au changement climatique et prévention des risques</i> » les enjeux / besoins identifiés en lien avec cette thématique sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La réduction des émissions de gaz à effet de serre • Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes <p>Proposition de règlement du parlement européen et du conseil établissant les règles régissant l'aide aux plans stratégiques relevant de la PAC et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Ce règlement présente un objectif général qui comprend deux objectifs spécifiques directement en lien avec la thématique :</p> <p>b. Renforcer la protection de l'environnement et l'action pour le climat et contribuer aux objectifs de l'Union liés à l'environnement et au climat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif Spécifique D : contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ce dernier, ainsi qu'aux énergies renouvelables • Objectif spécifique E : Favoriser le développement durable et la gestion efficace des ressources naturelles telles que l'eau, les sols et l'air
----------------------------	---

Les grands plans et stratégies en lien avec les enjeux :

- Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) : : le PNACC 2 renforce les enjeux de territorialisation des politiques d'adaptation (observation, réseau d'acteurs...).
- Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques : Le PRÉPA fixe la stratégie de l'État pour réduire les émissions de polluants atmosphériques au niveau national et respecter les exigences européennes. C'est l'un des outils de déclinaison de la politique climat-air-énergie.
- La Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) : la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) dresse la feuille de route pour mener la transition écologique et solidaire de la France vers la neutralité carbone en 2050.
- La stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI).
- Contrat de plan Etat Région (2015-2020), qui comprend un volet transition écologique et énergétique.
- Directive inondation

Principales évolutions réglementaires :

- La loi sur la transition énergétique (LTECV, loi pour la transition énergétique et la croissance verte), qui a été adoptée en 2015 et s'est traduite en termes opérationnels par la stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). En adoptant son plan pour le climat en juillet 2017, la France s'est désormais fixé la neutralité carbone comme nouvel objectif à long terme, à atteindre d'ici à 2050. Ces deux documents sont actuellement en cours de révision pour prendre en compte ce nouvel objectif.

Evolution des compétences (lois NOTRe et MAPTAM) : Sur cette thématique et enjeux, la Région a vu ses compétences renforcées en matière :

- **D'aménagement du territoire et environnement :** La Région est chef de file en matière de climat, air, énergie
- Les Régions volontaires pourront se voir attribuer tout ou partie des **missions d'animation et concertation dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques** : un choix adopté par la Région Grand Est

Schémas et plans en lien avec la thématique :

- Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires SRADDET (fixe des objectifs et des règles en matière de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de lutte contre la pollution de l'air et de biodiversité. Ses objectifs et ses règles s'imposent aux documents d'aménagement du territoire que sont les SCoT (à défaut les PLU(i), les chartes de PNR, les PCAET et les PDU).
- Le Plan régional de santé environnement (PRSE) : Il constitue le cadre de référence de l'action en santé environnement. Il vise à promouvoir un environnement favorable à la santé en agissant sur tous les moments de la vie quotidienne. Le PRSE est porté conjointement par l'Etat, le Conseil régional et l'Agence régionale de santé
- Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRGPD) / un document de planification stratégique qui coordonne à l'échelle régionale l'ensemble des actions de prévention et de gestion des déchets menées par tous les acteurs du territoire.

Concernant l'eau et la gestion des risques :**Evolution des compétences (lois NOTRe et MAPTAM) :**

- La loi MAPTAM a attribué une nouvelle compétence aux communes et EPCI à fiscalité propre : la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), qui doit entrer en vigueur au 1er janvier 2018. Elle porte notamment sur la maîtrise d'ouvrage des systèmes de protection, renforce les liens entre prévention des inondations et aménagement du territoire, et complète les maîtrises d'ouvrage déjà présentes sur les autres axes de la gestion des risques.

Les principaux schémas et plans :

- Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) : à l'échelle des grands bassins hydrographiques le SDAGE sert de cadre général à l'élaboration des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) pour des cours d'eau et leurs bassins versants à plus petite échelle.
- Les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), visent à réduire les conséquences des inondations sur les territoires à travers une approche globale du risque, portée par un partenariat entre les services de l'Etat et les acteurs locaux.
- Le Plan de Prévention des Risques : Le plan de prévention des risques naturels est un document réalisé par l'Etat qui régit l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis. Cette réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions.
- Les plans de gestion du risque inondation (PGRI).
- Les plans de gestion faïtières DCE à l'échelle des bassins internationaux (Rhin, Meuse)

Concernant le changement climatique :**Evolution des compétences :**

- La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) renforce le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique, la maîtrise des consommations d'énergie, la promotion des énergies renouvelables, l'amélioration de la qualité de l'air.

Les principaux schémas et plans :

- Les Plans climat air énergie territoriaux (PCAET) : un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie.

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">• Les Plans de protection de l'atmosphère (PPA) : Ce plan s'applique aux agglomérations de plus de 250 000 habitants et aux zones dans lesquelles les valeurs limites de qualité de l'air ne sont pas respectées.• Les SCOT (qui intègre un principe de respect de l'environnement). |
|--|---|

III.2 Transition énergétique

Principales caractéristiques

La région Grand Est place la transition énergétique au cœur de sa stratégie, en lien avec la stratégie nationale bas carbone, et plus globalement avec l'accord de Paris sur le climat. Cet objectif est fondé sur une double dynamique indissociable **de réduction de la consommation énergétique** (en particulier dans le résidentiel / tertiaire, l'industrie et les transports) et de **diversification du mix énergétique par le développement des énergies naturelles renouvelables**. La transition énergétique représente également une opportunité de développement économique pour la région au regard de son potentiel.

UNE CONSOMMATION D'ÉNERGIE EN BAISSÉ MAIS QUI RESTE ÉLEVÉE¹

Entre 2005 et 2016, **les consommations énergétiques sur la région sont en forte baisse, de l'ordre de 16 %**. Cette diminution a surtout été forte pendant les années 2005 à **2012 et s'est largement ralentie avant d'augmenter légèrement à partir de 2014**. Une baisse de consommation principalement portée par :

- ✓ Le secteur industriel (-36 %), en lien avec les impacts de la crise économique de 2008 sur les plus gros secteurs émetteurs. L'enjeu actuel pour le secteur est d'amplifier cette dynamique sur l'ensemble du tissu industriel (notamment TPI et PMI)
- ✓ Et le tertiaire (-17 %).

A l'inverse, la consommation du secteur du transport routier affiche une diminution de seulement 2%. La même situation s'observe dans le résidentiel, où la consommation énergétique n'a que très peu évolué.

En dépit de ces évolutions positives, la consommation énergétique finale (en 2016) s'élève à 191 626 GWh, ce qui représente **une consommation moyenne de 34,5 MWh/habitant, plus élevée que la moyenne nationale qui s'établit à 26 MWh/habitant**. Les process industriels, le secteur résidentiel et les déplacements contribuent principalement à cette consommation : **ils représentent 86 % de la consommation énergétique régionale répartie de la manière suivante :**

- ✓ Le résidentiel représente, avec 59 298 GWh, 31% des consommations d'énergie finale régionale ;
- ✓ L'industrie représente le deuxième secteur consommateur avec 56 438 GWh soit 29% ;
- ✓ Le secteur des transports arrive en troisième position avec 50 222 GWh soit 25% du total.

DES ENJEUX FORTS AUTOUR DU BÂTI ET DU TRANSPORT ROUTIER

Le Parc de bâtiments (tant résidentiels que tertiaires) présente, une faible efficacité énergétique. Il s'agit du secteur le plus consommateur en énergie sur le plan régional : 31% pour le résidentiel (c'est le secteur prédominant dans le Grand Est, là où il n'apparaît qu'en deuxième position à l'échelle nationale) et 11 % pour le tertiaire, soit au total de 42 % (2016)². Par ailleurs, **la précarité et la vulnérabilité énergétiques dans le logement représente une importante problématique** : elles touchent plus de 630 000 ménages en région, soit 1 ménage sur 4 (affectant tous les territoires qu'ils soient urbains ou ruraux et tous les types de bâtis).

¹ SRADDET - DIAGNOSTIC THÉMATIQUE CLIMAT AIR ÉNERGIE – décembre 2018

² SYNTHÈSE DE LA STRATÉGIE DU SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES DU GRAND EST

L'accélération et l'amplification des rénovations énergétiques du bâti est l'un des objectifs du SRADDET qui ambitionne de rénover 100 % du parc résidentiels en BBC d'ici 2050. Parmi les dispositifs initiés par la Région et l'ADEME, un opérateur (SEM OKTAVE) a été mis en place pour accompagner les propriétaires de maisons individuelles dans leur projet de rénovation. Ce service est mis en place en articulation avec le Service national d'Accompagnement à la Rénovation énergétique (SARE). En outre, les bailleurs sociaux du Grand Est ambitionnent d'amplifier et de porter une politique de rénovation énergétique des logements sociaux.

Le secteur des transports, très largement dominé par le secteur routier (97% de la consommation globale du secteur transport), **ne montre pas (malgré les progrès technologiques) de recul de sa consommation ces dernières années (en lien avec une augmentation du trafic)**. Pour rappel, il représente le troisième poste de consommation régional.

LE GRAND EST : UNE RÉGION DÉPENDANTE DES ÉNERGIES FOSSILES...

Le profil énergétique de la région se caractérise également par une forte dépendance aux énergies fossiles (produits pétroliers, gaz naturel et combustibles...) : ils totalisent plus de 60% de la consommation. Ainsi, **le Grand Est présente une balance consommation-production déficitaire**. Très dépendant des énergies fossiles, la région importe la quasi-totalité du gaz et des carburants qu'elle consomme. En revanche, l'importance de son parc nucléaire lui permet d'exporter la moitié de sa production d'électricité.

Cependant, une diminution significative de l'usage des énergies fossiles s'observe, depuis une quinzaine d'année, au profit d'autres sources d'énergie comme le bois énergie ou d'autres énergies renouvelables. Ainsi, **la dynamique de développement des énergies renouvelables et de récupération doit être amplifiée afin de poursuivre la diversification du mix énergétique renouvelable et de réduire cette dépendance aux énergies fossiles** dont le coût environnemental, économique et social ne cesse de croître.

... MAIS UNE DYNAMIQUE FORTE AUTOUR DE LA PRODUCTION D'ENR

Depuis 15 ans, une montée en puissance de la production d'énergies renouvelables s'observe sur le territoire régional. En 2017, **la part des ENR dans la consommation finale d'énergie s'élève à 21 %¹** en Grand Est (contre 8,8 % en 2005). En France, les énergies renouvelables représentent 16% de la consommation d'énergie finale en 2016², **le Grand Est fait donc preuve d'une avance par rapport à la moyenne nationale**.

La production de combustibles et carburants représente la principale forme d'ENR régional (59%). Ces combustibles sont issus de la filière bois, de la production d'agrocarburants et de la production de biomasse agricole et de biogaz.

L'énergie renouvelable et de récupération sous la forme d'électricité s'élève à 34%. Elle repose fortement sur l'hydraulique et l'éolien. La production régionale d'électricité renouvelable correspond à 15% de la production nationale (pour l'année 2016)³, faisant du Grand Est la troisième région en termes de parc d'installation de production d'électricité renouvelable. A noter, que la production d'hydroélectricité semble atteindre ses limites. Ce gisement est déjà bien exploité et laisse peu de nouvelles possibilités.

¹ http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/1_chiffres-cl_r_s_dreal.pdf

² Chiffres clés des énergies renouvelables, MEEM, Edition 2016

³ SRADDET - DIAGNOSTIC THEMATIQUE CLIMAT AIR ENERGIE – décembre 2018

In fine, la valorisation énergétique sous forme de chaleur est plus réduite (pompes à chaleur aérothermiques, géothermiques ...).

Ainsi, la région affiche **une production d'énergies renouvelables relativement diversifiée**. Quatre grandes filières d'énergies renouvelables se dégagent¹ :

- ✓ Le bois-énergie, première source d'énergie renouvelable régionale (40,7% de la production d'ENR toutes filières confondues en 2017) ;
- ✓ L'hydroélectricité est la deuxième filière en termes de production d'énergie renouvelable dans le Grand Est. Elle est par ailleurs la première source d'électricité renouvelable de la région (18,3%) ;
- ✓ La filière des agrocarburants (15,7%) production à partir de la biomasse agricole ;
- ✓ La filière éolienne (13,8% régionale) est la 4ème filière d'énergie renouvelable du Grand Est en termes de production d'énergie primaire mais la région possède l'un des premiers parcs en termes de puissance installée en France, avec 3 102 MW installés représentant 25 % du parc français ;

En outre, le photovoltaïque ne représente que 1,3 % de la part de production d'ENR, mais la région se classe au 5ème rang national avec 7% de la puissance installée en France (près de 30 000 installations). De même, le Grand Est se positionne à la 1ère place des régions pour la méthanisation et pour l'injection de biogaz. **Il s'agit d'une filière dynamique avec de nombreux projets principalement agricoles** (1,4 % de la part de production d'ENR).

Même si les filières renouvelables ont une place importante dans le mix énergétique régional, elles doivent encore être développées pour pouvoir atteindre les objectifs nationaux où la part des ENR dans la consommation finale est fixée à 23% pour 2020 et 32% pour 2030 ; ainsi que les objectifs ambitieux du SRADDET qui fixe, à titre d'exemple, pour 2050 une couverture de la consommation par les énergies renouvelables de 100%.

Pour répondre à ces objectifs, plusieurs dispositifs régionaux ont déjà été mis en place :

- ✓ **Le programme Climaxion** qui vise, en partenariat avec l'ADEME et l'Etat, à accélérer la transition énergétique en Grand Est et accompagner les territoires dans la mise en œuvre de solutions concrètes pour rénover bâtiments publics (logement social...) et privés (copropriétés, habitat individuel...).
- ✓ **GREEN EST** : Pour faire du Grand Est une référence en Europe sur les énergies bas carbone, la Région a lancé la démarche Green Est, une stratégie coordonnée en matière d'innovation, d'expérimentation, d'industrialisation et de formation. Cette dynamique collective vise à accélérer la transition énergétique en investissant tous les maillons des différentes filières d'avenir du Grand Est.

La région possède également un nombre important de "territoires à énergie positive pour la croissance verte" : on compte 64 territoires lauréats de l'appel à projet du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie (soit 12% de l'ensemble des lauréats en France). Par ailleurs, 77 territoires "obligés" doivent élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial, une dizaine de territoires volontaires supplémentaires s'y sont engagés.

¹ http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/1_chiffres-cl_r_s_dreal.pdf

La Région s'est fixé l'objectif de devenir une région à énergie positive et bas-carbone à l'horizon 2050. Pour cela, elle se doit de traiter les besoins stratégiques suivants :

- **2.B.1 – Accélérer, massifier les initiatives en matière de maîtrise de l'énergie sur le secteur du bâtiment** : *l'objectif est de diminuer le niveau de consommation énergétique régional, et tout particulièrement les énergies fossiles notamment dans les secteurs du résidentiel public et privé, des bâtiments publics (sociaux, culturels, sportifs enseignement, ...). Le SRADDET fixe l'objectif d'une réhabilitation à 100% du parc résidentiel en BBC d'ici 2050. Cette démarche doit intégrer non seulement un soutien à l'investissement dans la rénovation énergétique, mais également dans les démarches de conseils, d'ingénierie, de montée en compétences des différents acteurs et corps de métiers du bâtiment et de sensibilisation aux économies d'énergie.*
- **2.B.2 - Rechercher l'efficacité énergétique des entreprises** : *Les entreprises, des secteurs agricoles, artisanaux, industriels et tertiaires sont responsables d'une part importante des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre en Grand Est. Le renforcement de l'efficacité énergétique des activités, l'accompagnement du secteur agricole dans sa maîtrise de la consommation en eau, la récupération de chaleur fatale, la maîtrise d'énergie des processus de production, les aides au financement des travaux d'isolation des locaux artisanaux, les actions de sensibilisation et de conseil à l'optimisation des usages de l'énergie ... constituent des champs importants à soutenir pour réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES.*
- **2.B.3 – Accroître le nombre d'installations de production d'énergie renouvelable, développer les capacités de stockage d'énergie et des réseaux électriques intelligents, et adapter les réseaux de transport de l'énergie** : *l'objectif est de poursuivre un développement des énergies renouvelables sur le territoire, afin de développer le mix énergétique renouvelable et de réduire la dépendance du territoire régional aux énergies fossiles (développement de l'éolien, le soutien au déploiement de l'énergie photovoltaïque ...), dans le respect des usages et des fonctionnalités des milieux forestiers, naturels et agricoles et des patrimoines et à travers un soutien adapté aux différents types de projet (structurés, petit projets...). Le principal défaut de ces énergies étant leur intermittence, il est nécessaire que le Grand Est s'équipe de réseaux électriques intelligents permettant d'ajuster des pics de production et de consommation et de mettre en place des systèmes de stockage (notamment hydrogène) de cette énergie renouvelable pour pouvoir l'utiliser en décaler avec le moment de sa production. Par ailleurs, les réseaux de chaleur et de froid, doivent*

également s'adapter pour augmenter leur part d'énergies renouvelables et de récupération dans leurs sources de production ou s'étendre pour couvrir davantage d'utilisateurs. En outre, cet enjeu comprend également le soutien aux investissements qui intègre une part d'EnR dans le cadre des projets de rénovation des bâtiments publics anciens.

- **2.B.4 - Soutenir la réalisation d'études pour faire émerger de nouveaux gisements :**
Géothermie profonde, lithium, récupération de chaleur pour exploiter les gisements de l'énergie fatale perdue des réseaux (Il est estimé que 40 à 60% de l'énergie des réseaux est récupérables), photovoltaïque flottant sur des gravières en exploitation ou après exploitation (2% du territoire alsacien sont des gravières - le territoire lorrain pourrait également être concerné), petit éolien.
- **2.B.5 – Accompagner les filières de l'économie verte et développer l'entreprise du futur :**
Au-delà de l'enjeu crucial de lutte contre le changement climatique, la transition énergétique peut générer de nombreuses opportunités sur le plan économique et social. Ces opportunités seront d'autant plus fortes si tous les leviers en matière d'innovation et d'accompagnement des filières sont actionnés. Dans ce cadre, il s'agit de développer la bioéconomie, les énergies renouvelables, les industries et véhicules du futur, la Ferme du futur, les matériaux biosourcés etc. en articulation avec le SRDEII. Cet objectif doit permettre de développer des activités répondant à des besoins émergents et donc de se positionner sur de nouveaux marchés.
- **2.B.6 – Accompagner le développement d'une filière hydrogène exemplaire en Grand Est :**
au cœur de la transition énergétique, l'hydrogène se présente comme un "vecteur passerelle" indispensable. L'enjeu porte sur la production d'hydrogène verte, issue d'énergies renouvelables par le déploiement des nouvelles technologies qui permettent de réduire les impacts liés à la production d'hydrogène d'origine fossile.

Stratégie Europe 2020 :

- Une croissance durable - promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive, à travers les domaines de lutte contre le changement climatique et l'énergie propre et efficace.

Annexe D - orientations en matière d'investissement sur le financement de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France : sur l'Objectif stratégique 2 « *une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone – Transition énergétique propre et équitable, investissements verts et bleus, économie circulaire, adaptation au changement climatique et prévention des risques* » les enjeux / besoins identifiés en lien avec cette thématique sont :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Soutenir le déploiement des énergies renouvelables, y compris l'utilisation efficace de la biomasse (par exemple, des infrastructures à petite échelle pour la production d'énergie renouvelable)
- Contribuer à l'utilisation efficace de l'énergie : dans le secteur résidentiel social et privé (propriétaires à faibles revenus) ; dans les services ; dans l'industrie (bâtiments et émissions de gaz à effet de serre résultant de processus) ...

Proposition de règlement du parlement européen et du conseil établissant les règles régissant l'aide aux plans stratégiques relevant de la PAC et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Ce règlement présente un objectif général qui comprend deux objectifs spécifiques directement en lien avec la thématique :

b. Renforcer la protection de l'environnement et l'action pour le climat et contribuer aux objectifs de l'Union liés à l'environnement et au climat

- Objectif Spécifique D : contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ce dernier, ainsi qu'aux énergies renouvelables
- Objectif spécifique E : Favoriser le développement durable et la gestion efficace des ressources naturelles telles que l'eau, les sols et l'air

Les grands plans et stratégies en lien avec les enjeux :

- La stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020
- La Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) : la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) dresse la feuille de route pour mener la transition écologique et solidaire de la France vers la neutralité carbone en 2050.
- Programmation pluriannuelle de l'énergie pour la période 2019-2028, définit la trajectoire principale des investissements dans le domaine de l'énergie comportant une intervention publique.
- Le Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments du 26 avril 2018, avec ce plan, le gouvernement a pour ambitions de baisser la facture d'énergie, d'améliorer le confort des bâtiments et de répondre au défi de la neutralité carbone et de lutte contre le changement climatique, par la rénovation des logements mais également des bâtiments tertiaires, publics et privés.
- Contrat de plan Etat Région (2015-2020), intègre un volet sur la transition écologique et énergétique.
- Le Contrat d'Objectifs et de Performance Etat/Réseau des Chambres de Métiers

Principales évolutions réglementaires :

- La loi sur la transition énergétique (LTECV, loi pour la transition énergétique et la croissance verte), qui a été adoptée en 2015 et s'est traduite en termes opérationnels par la stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). En adoptant son plan pour le climat en juillet 2017, la France s'est désormais fixé la neutralité carbone comme nouvel objectif à long terme, à atteindre d'ici à 2050.
- La loi énergie-climat (adoptée à l'automne 2019), elle fixe l'objectif de neutralité carbone en 2050, qui nécessite la division des émissions de gaz à effet de serre au moins par six d'ici cette date.
- Le décret tertiaire du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, entrée en vigueur au 01 janvier 2021 de la future réglementation environnementale RE2020 pour les bâtiments neufs, plus ambitieuse en matière de lutte contre le changement climatique
- Le projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire porte sur 4 grandes orientations : gaspillage, mobilisation des industriels, information du citoyen et collecte des déchets.

Cadre stratégique régional	<p>Evolution des compétences (lois NOTRe et MAPTAM) : Sur cette thématique et enjeux, la Région a vu ses compétences renforcées en matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'aménagement du territoire et environnement : affirmation du rôle de la Région dans la mise en œuvre de la transition énergétique <p>Schémas et plans en lien avec la thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) - (fixe les objectifs de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de lutte contre la pollution de l'air et de biodiversité. Ses objectifs s'imposent aux documents d'aménagement du territoire que sont les SCoT (à défaut les PLU(i), les chartes de PNR, les PCAET et les PDU). • Le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) - (notamment sur le volet « accompagner l'efficacité énergétique des entreprises » et la recherche & développement) • Plan régional forêt bois • Schéma régional biomasse, qui est en cours d'élaboration, doit permettre l'évaluation de la ressource réellement disponible pour un usage énergétique • Stratégie méthanisation • Plan régional Développement Durable pour l'accompagnement des entreprises artisanales du Grand Est • Plan régional Santé-Environnement dans lequel les entreprises artisanales ont un rôle à jouer
Cadre stratégique départemental / local	<p>Evolution des compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>A l'échelle départementale :</u> Les départements ont un rôle renforcé en matière de contribution à la résorption de la précarité énergétique • <u>A l'échelle locale :</u> La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) renforce le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique dont le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) constitue un dispositif opérationnel central. <p>Les principaux schémas et plans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les SCOT (fixe les grandes orientations en déclinant celles du SRADDET dans une cartographie du territoire) • Les Plans climat air énergie territoriaux (PCAET) : La notion d'Autorité Organisatrice de l'Énergie désigne les EPCI porteurs d'un PCAET, et leur reconnaît des compétences en matière de transition énergétique. • Les Chartes PNR

III.3 Ressources naturelles

Principales caractéristiques

La géographie du Grand Est, confère à la région d'importantes ressources naturelles constituées des sols (et la place importante de la forêt et de l'agriculture) et de l'eau. Ces ressources, qui jouent un rôle majeur dans le maintien des systèmes écologiques et de la biodiversité, **représentent également la matière première d'une part importante de l'économie et de la transition écologique et énergétique**. Soumis aux activités humaines, aux impacts du changement climatique ... **ces ressources sont fragilisées**. Leur préservation constitue ainsi un défi pour le Grand Est, **afin notamment de les mettre au cœur du développement et de la modernisation de la région**.

LES SOLS – UNE RICHESSE NATURELLE À PRÉSERVER

Les sols, qui constituent une ressource non renouvelable et limitée, sont la base des productions végétales, des productions animales et de l'équilibre des écosystèmes. Ils fournissent de la biomasse utilisée pour l'alimentation, les produits biosourcés et la production d'énergie... En Grand Est, **près de 90 % du territoire régional est couvert par des espaces forestiers et agricoles**. La biomasse constitue ainsi la matière première d'une part importante de l'économie régionale recouvrant, notamment, l'agriculture, l'agroalimentaire, les produits biosourcés, les filières bois et les énergies renouvelables :

- ✓ Le Grand Est constitue la **1ère région agricole française en termes de montant de richesse produite sur le territoire** ;
- ✓ L'exploitation du bois fait du Grand Est **la région la plus productive de France** ;
- ✓ **La production de combustibles représente la principale forme d'ENR régional (59%)**. Ces combustibles sont issus de la filière bois, de la production d'agrocarburants et de la production de biomasse agricole et de biogaz.

En outre, **la Région ambitionne de s'appuyer sur ces importantes ressources naturelles pour alimenter une bioéconomie diversifiée** et offrir des débouchés nouveaux à ces secteurs, créant de la valeur ajoutée et des emplois : la Région Grand Est souhaite devenir le leader européen de la bioéconomie.

Pour maintenir les fonctions environnementales (lieu de vie d'espèces, séquestration de carbone ...) et économique (productivité des sols ...), **la gestion durable des sols représente un défi important**. La région est, en effet, marquée par des dynamiques de forte consommation de la ressource, constituant une menace pour la biodiversité, le potentiel forestier et agricole du territoire ... :

- ✓ **Une forte exploitation de la ressource forestière** : depuis 2009, la récolte progresse en moyenne de 5,6 % par an en moyenne avec une progression très forte pour le bois énergie¹. Ceci est à **l'origine de certains déséquilibres qui génèrent des conflits d'usage** en particulier entre les filières bois industries et bois énergie qui utilisent la même matière.

¹ SRDEII – 2017

- ✓ **Un accroissement de la consommation foncière : l'artificialisation des sols croît plus vite que la démographie régionale** : une dynamique d'étalement urbain qui menace les espaces naturels, forestiers et agricoles : les territoires artificialisés du Grand Est ont gagné 2,2 % en 6 ans (entre 2006 et 2012) et concernent principalement les terres agricoles : 86 % des nouvelles terres artificialisées concernent des terres agricoles.

C'est dans ce cadre, que **le SRADDET fixe un objectif ambitieux de réduction de la consommation des terres agricoles, naturelles et forestières de 50 % d'ici 2030 et de 75 % d'ici 2050**. Pour ce faire, la Région anime avec l'Etat **une plateforme du foncier** pour accompagner les territoires concrètement dans cette gestion économe du foncier.

Par ailleurs, **le Grand Est présente une grande diversité de ressources pour les activités d'extractions** : calcaire, craie, alluvions fluviales, argile, marne, lignite... Fort de cette richesse pédologique, le Grand Est regroupe environ 500 carrières, 350 entreprises adhérentes à l'Union Nationale des Industries de Carrières Et Matériaux (UNICEM) et **a extrait 40,1 millions de tonnes de granulats, soit environ 11,3 % de la production nationale pour l'année 2014**. Néanmoins, ces activités sont souvent sources de perturbations pour les riverains (impacts paysagers, bruit, poussières) et **impliquent d'importants dommages aux écosystèmes naturels**. C'est pourquoi, le schéma régional des carrières prévoit un volet pour la **substitution des matières premières par des matériaux de réutilisation & recyclage dans une approche d'économie circulaire**.

L'EAU UNE RESSOURCE NATURELLE ABONDANTE MAIS FRAGILE

Avec la présence de grands fleuves internationaux (Rhin, Meuse, Moselle), un nombre important de nappes souterraines, de lacs, de zones humides ..., le territoire régional **est doté d'une ressource en eau abondante**.

Cette dernière **ressource stratégique du Grand Est** et structurante pour :

- ✓ **Le développement économique et territoriale** : alimentation en eau potable et les usages domestiques, transport fluvial, énergie hydraulique, industrie, artisanat, agriculture ;
- ✓ **Les paysages et les écosystèmes** (berges de cours d'eau, forêts alluviales, marais et autres zones humides...);
- ✓ **L'aménagement des territoires** (axes fluviaux, risques inondation...);
- ✓ **Le développement touristique de certains territoires**.

Se situant à l'amont des principaux bassins nationaux et transfrontaliers, la région **se caractérise par une position de château d'eau**. Un positionnement qui exige une gestion à haute responsabilité envers les autres territoires dans un principe de solidarité amont-aval.

Cette ressource apparaît néanmoins fragile, menacée par les pollutions et le changement climatique :

- ✓ **Une qualité de la ressource à améliorer¹** : une grande partie du territoire (plaine du Rhin, vallée de la Meuse, Champagne-Ardenne) est classée en zone vulnérable en raison de la pollution engendrée par les activités humaines (agriculture, usage domestique, activité économique) : **32 % des cours d'eau (contre 43 % à l'échelle nationale) se situe en bon ou très bon état écologique et 70 % des masses d'eau**

¹ Donnée issue du SRADDET de la Région Grand Est – décembre 2018

souterraines sont en état chimique médiocre, notamment les nappes majeures. La lutte contre la pollution des cours d'eau et des nappes phréatiques appelle des actions transversales, en lien avec l'agriculture, l'aménagement du territoire, l'urbanisme, les politiques économiques... Il faut cependant relever des améliorations, comme c'est le cas pour la qualité physico-chimique, avec une pollution qui a très fortement diminué sur certains paramètres comme l'azote et le phosphore.

- ✓ **Une augmentation des pressions sur la ressource à anticiper en lien avec le changement climatique**¹: actuellement, à l'exception de la nappe des Grès du Trias Inférieur (GTI) dans le secteur de Vittel², la région Grand Est ne connaît pas de déséquilibre marqué entre les prélèvements en eau et la ressource disponible. Néanmoins, **les impacts du changement climatique laissent entrevoir une augmentation des pressions sur la ressource en eau**. En effet, les études convergent dans le sens d'une évolution des paramètres climatiques qui modifiera la disponibilité de la ressource en eau. Les conflits d'usages pourraient ainsi s'intensifier, tout particulièrement en période estivale et touristique, nécessitant un arbitrage entre fonctions agricoles, industrielles et domestiques (l'alimentation en eau potable restant prioritaire).

Pour maintenir la quantité et la qualité de la ressource en eau, **le SRADDET prévoit de réduire de 20 % les prélèvements d'ici à 2030 et d'atteindre un niveau de qualité de l'eau de 91 % des rivières et 100 % des nappes en bon état**. C'est dans ce cadre, que la Région et les agences de l'eau portent un appel à manifestation d'intérêt pour le soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau. Il doit permettre d'encourager des projets développant des filières favorables à la protection de la ressource en eau (exemples : soutien aux changements de systèmes agricoles, création ou consolidation de filières de productions sans ou à bas niveau d'impact...).

1.1 b - Les besoins stratégiques identifiés

- **2.C.1 - Améliorer la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau** : cet enjeu peut inclure : *la préservation de la ressource et l'amélioration de la qualité des eaux souterraines et superficielles, l'optimisation du système de gouvernance de l'eau, l'amélioration de la connaissance et la communication sur les enjeux liés à l'eau, mais également la lutte contre l'imperméabilisation des sols, la réalisation d'études et actions visant à identifier et limiter les risques de pollutions diffuses/des milieux, à préserver les ressources en eau potable, la remobilisation des ressources en eau du bassin ferrifère après l'ennoyage des mines, la gestion intégrée des eaux pluviales en l'associant au développement d'îlots de fraîcheur, l'évaluation de la disponibilité des ressources dans le futur et l'anticipation de l'évolution des besoins en eau, l'optimisation des infrastructures existantes de façon à satisfaire au mieux les besoins en eau des milieux naturels et ceux liés aux différentes activités ...*

¹ Données issues du SRADDET

² SDAGE Rhin, SAGE GTI, 11^{ème} Programme de l'agence de l'eau Rhin-Meuse

- **2.C.2 - Économiser le foncier naturel, agricole et forestier :** *La consommation foncière constitue une problématique du fait de ses impacts sur les espaces agricoles et forestiers. L'objectif du SRADDET est de réduire la consommation de foncier naturel agricole et forestier de 50% d'ici 2030 et de tendre vers 75 % à l'horizon 2050. Il s'agit notamment d'optimiser les potentiels de développement des espaces déjà urbanisés tout en respectant les principes de l'urbanisme durable. Le renouvellement urbain et la densification des centralités (amélioration de la qualité du bâti, redynamisation des cœurs de ville, valorisation des dents creuses et réhabilitation des friches), associés à la limitation de l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux espaces notamment en périphérie des centres urbains, doivent constituer des principes forts d'aménagement des territoires, tout comme les projets de désimperméabilisation des sols.*
- **2.C.3 - Favoriser le maintien des prairies et encourager les pratiques culturelles permettant d'augmenter le stockage du carbone dans les sols, et plus globalement de favoriser des sols vivants et sains.**

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Cadre stratégique européen</p>	<p>Stratégie Europe 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Une croissance durable</u>, à travers l'initiative : « Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources ». <p>Annexe D - orientations en matière d'investissement sur le financement de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France : sur l'Objectif stratégique 2 « <i>une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone – Transition énergétique propre et équitable, investissements verts et bleus, économie circulaire, adaptation au changement climatique et prévention des risques</i> » les enjeux / besoins identifiés en lien avec cette thématique sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la transition vers une économie circulaire <p>Proposition de règlement du parlement européen et du conseil établissant les règles régissant l'aide aux plans stratégiques relevant de la PAC et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Ce règlement présente un objectif général qui comprend deux objectifs spécifiques directement en lien avec la thématique :</p> <p>b. Renforcer la protection de l'environnement et l'action pour le climat et contribuer aux objectifs de l'Union liés à l'environnement et au climat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif spécifique E : Favoriser le développement durable et la gestion efficace des ressources naturelles telles que l'eau, les sols et l'air • Objectif spécifique F : Contribuer à la protection de la biodiversité, améliorer les services écosystémiques et préserver les habitats et les paysages
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Cadre stratégique national</p>	<p>Les grands plans et stratégies en lien avec les enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>La stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020</u>

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Cadre stratégique régional</p>	<p>Evolution des compétences (lois NOTRe et MAPTAM) : Sur cette thématique et enjeux, la Région a vu ses compétences renforcées en matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'aménagement du territoire et environnement : la Région voit son rôle de chef de file se confirmer en matière d'aménagement et de développement durable du territoire et de protection de la biodiversité <p>Schémas et plans en lien avec la thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) • Programme régional d'agriculture durable • Programme régional de la forêt et du bois • Schéma régional Biomasse, qui est en cours d'élaboration, doit permettre l'évaluation de la ressource réellement disponible pour un usage énergétique • Stratégie méthanisation • Le Schéma Régional des Carrières • Programmes Locaux d'urbanismes communaux ou intercommunaux (PLU et PLUi)
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Cadre stratégique départemental / local</p>	<p>Evolution des compétences :</p> <p><u>A l'échelle locale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes) par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015, depuis le 1er janvier 2018. <p>Les principaux schémas et plans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Plan départementaux de l'habitat • Les SCOT (à travers le principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages) • Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) : à l'échelle des grands bassins hydrographiques le SDAGE sert de cadre général à l'élaboration des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) pour des cours d'eau et leurs bassins versants à plus petite échelle. • Les Chartes PNR • Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Rhin Meuse • Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Seine Normandie • Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Rhône Méditerranée Corse • PLU et PLUi

III.4 Biodiversité et infrastructures vertes

Principales caractéristiques

Les milieux naturels représentent une richesse régionale, mais également une responsabilité nationale et européenne. Ces milieux naturels variés constituent des enjeux importants, tant écologiques qu'économiques. Chaque espace témoigne un intérêt fort pour le territoire notamment en matière de : qualité du cadre de vie, diversité paysagère, espaces de loisirs et touristiques, puits de carbone... **La diversité écologique du territoire est un atout pour la capacité d'adaptation du territoire au changement climatique.**

LE GRAND EST – UNE RÉGION MARQUÉE PAR UNE VARIÉTÉ DE MILIEUX ET D'ESPÈCES

Les contrastes géomorphologiques qui caractérisent le Grand Est engendrent une grande variété de paysages, milieux naturels et espèces. **La région se caractérise par une mosaïque de milieux qui constituent des espaces de vie et de déplacements variés pour la faune et la flore :**

- ✓ **La trame forestière** compose 33% du territoire et le structurent fortement. La forêt est un réservoir de biodiversité majeur avec de nombreuses espèces spécifiques : le grand tétras (oiseau caractéristique des vieilles forêts de résineux), le Lynx Boréal, la Cigogne noire...
- ✓ **La trame des milieux ouverts** (constituée de prairies de montagne ou prairies de fauche extensive, de vergers, vignobles) comporte de nombreuses espèces caractéristiques : le cortège d'Orchidées, La Pie-grièche grise ... Elle est néanmoins caractérisée par un état de conservation défavorable et ces espaces sont en régression.
- ✓ **La trame aquatique et humide** est très présente avec des prairies alluviales, prés-salés, tourbières, marais, lacs, étangs, ruisseaux, rivières et fleuves. Ces espaces permettent l'accomplissement du cycle de vie de nombreuses espèces (amphibiens par exemple) et sont essentielles à la sauvegarde des espèces migratrices. Elles jouent, par ailleurs, un rôle important de limitation des crues, soutien des étiages, recharge de la nappe phréatique... Le fonctionnement des espaces est cependant perturbé par les activités humaines : mise en culture, aménagements touristiques...
- ✓ **La trame des milieux thermophiles** est également représentée en région (pelouse calcaire, lande sèche arbustive, boisement thermophile clair). Les milieux thermophiles abritent des lieux de vie pour des espèces spécifiques et menacées comme l'Azuré du Serpolet.

DES OUTILS ET POLITIQUES DE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ¹

Pour assurer le maintien de ces espaces et espèces, des actions et projets de préservation, de gestion et d'inventaire sont mis en œuvre. A ce titre, le Grand Est compte :

¹ Données issues du SRADDET – décembre 2018

- ✓ **Des trames vertes et bleues (réservoir et corridors)**, confortent les réservoirs de biodiversité régionaux (20 % du territoire), transfrontaliers (Alsace-Allemagne, Champagne-Ardenne-Belgique) et inter-régionaux (avec le Jura). Elles identifient des corridors écologiques où circulent des espèces grâce à une continuité des espaces naturels. Cette Trame verte et bleue, transfrontalière et interrégionale, **inscrivant le Grand Est dans les grands réservoirs et corridors écologiques européens**, abrite une grande diversité d'espèces (faune et flore) ainsi que leurs habitats. **La trame noire, joue par ailleurs un rôle important** en concomitance avec l'accroissement de la pollution lumineuse liée à l'urbanisation. Cette pollution s'avère en effet avoir un impact significatif sur la biodiversité nocturne (en particulier les chiroptères).
- ✓ **La présence d'espaces remarquables protégés** : Les protections réglementaires "fortes" représentent plus de 28 000 hectares, soit 0,5 % du territoire : réserves Naturelles Nationales (RNN) ou Régionales (RNR), Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) ...
- ✓ **43 Zones de Protection Spéciale (ZPS)** (soit environ 8,5 % du territoire) et **184 Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** (3,9 %), intégrées au réseau Européen Natura 2000¹
- ✓ **Plus de 2100 sites en Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF).**
- ✓ **Des Espaces naturels sensibles (ENS) ;**
- ✓ **6 Parcs Naturels Régionaux (PNR)**, qui ont pour rôle de protéger et valoriser des espaces ruraux exceptionnels par leurs patrimoines paysagers, naturels, bâtis et culturels, considérés à la fois comme riches et fragiles... : PNR des Ardennes, PNR de la Montagne de Reims, PNR de la forêt d'Orient, PNR de Lorraine, PNR des Vosges du Nord, PNR des Ballons des Vosges. Un projet de création d'un nouveau Parc naturel régional en Argonne est p, par ailleurs, à l'étude. Aux côtés des PNR, les zones humides inscrites sur la liste de Ramsar constituent également des outils de protection.
- ✓ **Le Parc national de forêts** créé le 6 novembre 2019.

UNE RICHESSE QUI SA FRAGILISE

En dépit de ces actions de protection et de connaissance, **le patrimoine naturel régional est soumis à de fortes pressions et menaces** : des pertes de biodiversité sont constatées sur l'ensemble du territoire. Plusieurs facteurs expliquent cette fragilisation de la biodiversité et des continuités écologiques² :

- ✓ **L'urbanisation et artificialisation des sols** : depuis 2006, 74 712 hectares supplémentaires ont été artificialisés dans le Grand Est (+ 19 %, alors que la population n'a progressé que de 1,1 %). Il s'agit de la 2ème région française qui a vu ses surfaces artificialisées augmenter le plus fortement.
- ✓ **La fragmentation des continuités écologiques par les infrastructures linéaires de transports** : la superposition des infrastructures de transport induit des ruptures pour les continuités écologiques, impactant fortement le fonctionnement écologique régional.

¹ Site internet DREAL Grand Est

² Données issues du SRADDET – Décembre 2018

- ✓ **L'intensification des pratiques culturelles et sylvicoles** : ces évolutions de pratiques impactent particulièrement la trame des milieux ouverts.
- ✓ **Le développement des espèces exotiques envahissantes**. Une étude réalisée en 2011 par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) faisait état de 18 espèces exotiques envahissantes. Ce chiffre est toutefois à revoir à la hausse car l'étude ne reposait que sur certains groupes ;
- ✓ La prolifération des grands herbivores et des sangliers, notamment dans le massif vosgien et en Alsace, **liée à une gestion cynégétique conservatrice**, provoquant une disparition de la régénération naturelle par surconsommation des essences forestières autochtones, un développement des essences allochtones (douglas, épicéas) car non-appétantes et une raréfaction de l'avifaune nicheuse au sol (Grand tétras, gélinotte, ...).
- ✓ **Les effets du changement climatique** (déplacement des aires de répartition des espèces, dégradation des habitats etc.).

Face à cette fragilisation et « érosion » de la biodiversité, le SRADDET réaffirme l'importance de préserver et de reconquérir les corridors écologiques et les réservoirs de biodiversité. Il fixe notamment les objectifs suivants : restaurer 3 % des continuités écologiques par an et 100 % des nouveaux aménagements en cohérence avec les continuités écologiques. **La Région, l'Etat et les trois agences de l'eau présentes en Grand Est, portent ainsi un appel à manifestation d'intérêt « AMI Trame verte et bleue »** dans l'objectif de soutenir des projets intégrés de Trame verte et bleue comprenant un ensemble d'actions mobilisant des partenariats pour la création et/ou la restauration de continuités écologique.

Les besoins stratégiques identifiés

- **2.D.1 - Protéger et valoriser le patrimoine naturel et la fonctionnalité des milieux et les paysages (services écosystémiques)** : *La nécessité demeure de préserver le patrimoine naturel, les paysages et les fonctionnalités des milieux, pour maintenir et développer la diversité écologique du territoire. La restauration des milieux constitue également un volet important de cet objectif qui doit se traduire par l'intégration des enjeux paysagers et environnementaux dans l'aménagement, l'amélioration de la résilience des écosystèmes face au changement climatique et les modes de gestion adaptés des espaces. La préservation de l'environnement nécessite en effet une présence (humaine ou développement de moyens de surveillance in situ) plus forte dans les espaces protégés et de nature pour sensibiliser et faire respecter les espaces par les usagers, en particulier dans un contexte de densification du territoire augmentant par là même la pression sur les espaces naturels à vocation de détente/loisirs.*

- **2.D.2 - Renforcer et préserver les Trames vertes et bleues locales, régionales et internationales** : *Pour lutter contre l'érosion de la biodiversité : la préservation et la restauration des continuités écologiques, la plantation d'arbres, la mise en place d'infrastructures écologiques ... sont donc des actions prioritaires. Elles permettent également de garantir la connectivité entre les réservoirs de biodiversité et de conforter le réseau écologique régional et extrarégional avec les régions et pays voisins.*
- **2.D.3 - Intégrer les enjeux de préservation de la biodiversité dans les activités humaines et le développement urbain** : *Si l'urbanisation engendre un morcellement des espaces naturels, l'introduction ou le maintien de la nature en ville (plantation d'arbres ...) peut aussi contribuer à restaurer des continuités écologiques en milieu urbanisé. Elle peut passer par le développement de forêts urbaines, d'îlots de chaleur...*
- **2.D.4 - Renforcer la connaissance et la sensibilisation sur la biodiversité** : *Les besoins identifiés font notamment référence à la structuration de la collecte et la gestion de données, à structurer / accompagner un réseau associatif à même de collecter les données, de sensibiliser à la biodiversité, à travers le développement d'outils de communication grand public, d'accueil du public ... cet enjeu concerne également le développement d'un schéma patrimonial valorisant la TVB locale et intégrant les enjeux de préservation de la biodiversité.*
- **2.D.5 - Assurer l'animation de la gestion des aires protégées et de la biodiversité.**

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Cadre stratégique européen</p>	<p>Annexe D - orientations en matière d'investissement sur le financement de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France : sur l'Objectif stratégique 2 « <i>une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone – Transition énergétique propre et équitable, investissements verts et bleus, économie circulaire, adaptation au changement climatique et prévention des risques</i> » les enjeux / besoins identifiés en lien avec cette thématique sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la biodiversité et les infrastructures vertes dans l'environnement urbain, ainsi que réduire la pollution, en particulier pour contribuer à protéger et à valoriser la biodiversité terrestre et marine et leurs écosystèmes naturels fragiles. <p>Proposition de règlement du parlement européen et du conseil établissant les règles régissant l'aide aux plans stratégiques relevant de la PAC et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Ce règlement présente un objectif général qui comprend deux objectifs spécifiques directement en lien avec la thématique :</p> <p>b. Renforcer la protection de l'environnement et l'action pour le climat et contribuer aux objectifs de l'Union liés à l'environnement et au climat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif spécifique F : Contribuer à la protection de la biodiversité, améliorer les services écosystémiques et préserver les habitats et les paysages
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Cadre stratégique national</p>	<p>Les grands plans et stratégies en lien avec les enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>La stratégie nationale pour la biodiversité (SNB)</u> est la concrétisation de l'engagement français au titre de la convention sur la diversité biologique. La SNB 2011-2020 vise un engagement plus important des acteurs dans tous les secteurs d'activité, à toutes les échelles territoriales, en métropole et outre-mer. • <u>Les orientations nationales pour la trame verte et bleue (ONTVB)</u>, visent à établir une trame verte et bleue, réseau écologique formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques <p>Principales évolutions réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet de loi portant création de l'office français de biodiversité devrait permettre dès 2020, d'un opérateur unique au service de la stratégie nationale de la biodiversité - né du rapprochement de l'Agence française pour la biodiversité et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage - qui devrait permettre en particulier de mutualiser les ressources de police de l'environnement, afin de mieux les répartir sur le terrain.